



*Bulletin  
Municipal  
2025*



Mairie de Châtelneuf

135 rue de l'Eglise  
42940 CHATELNEUF

[www.mairie@chatelneuf.fr](mailto:www.mairie@chatelneuf.fr)

## Sommaire

Le Mot du Maire	3
Loire Forez Agglomération	4/5
Comptes Rendus des Conseils Municipaux	6/24
Budgets	24/25
Travaux et Voirie	26
Intercommunalité	27
Nos Entreprises	28
Informations pratiques	29
Association des Jeunes de Châtelneuf	30
Le Comité des Fêtes	30
Paroisse Sainte Thérèse - Sainte Claire	31
Association Cantine de Châtelneuf	32
Au Temps des Amitiés Partagées	32
La Bibliothèque	33
Loisirs Culture du Mont Semiol	33
Le Sou des Ecoles	34
Projet Multiservices	35
Ecole Publique de Châtelneuf	36
Le Club Sportif des Hautes Chaumes	37
Etat-civil	38
Urbanisme	39
Nos Producteurs Laitiers	39

## ***Le Mot du Maire***

**Chères habitantes, chers habitants,**

**Alors que nous arrivons au terme de ce mandat, je souhaite avant tout vous adresser mes remerciements les plus sincères.**

**Ces années passées à vos côtés ont été riches, intenses et porteuses de nombreux projets qui ont contribué à renforcer l'attractivité et la qualité de vie de notre commune.**

**L'année écoulée a particulièrement illustré cette dynamique, avec l'avancée de chantiers majeurs tels que le multiservices et l'aménagement du bourg.**

**Ces réalisations, fruits du travail et de l'engagement du conseil municipal, marquent une nouvelle étape importante pour notre village.**

**Je souhaite également remercier chaleureusement nos agents municipaux pour leur travail quotidien, essentiel au bon fonctionnement de la commune et apprécié de toutes et tous.**

**Je tiens aussi à saluer l'ensemble des associations, véritables moteurs de la vie locale. Leur énergie, leur créativité et leur engagement contribuent chaque jour à faire de notre commune un lieu vivant et solidaire.**

**Nous aurons l'occasion de revenir ensemble sur cette année bien remplie lors de la Cérémonie des Vœux 2026, qui se tiendra,**

**Le Dimanche 4 Janvier 2026 à 11h  
Salle d'Animation de Châtelneuf**

**J'espère vous y retrouver nombreuses et nombreux. Avec toute ma gratitude et ma confiance,**

**Le Maire,  
Marc PELARDY**



## DÉCHETS

### La réduction des déchets, un enjeu collectif...pour des dépenses maîtrisées

Nous sommes toujours plus engagés sur le territoire de Loire Forez dans la réduction de nos déchets et leur coût de traitement, avec des résultats probants : nous avons réduit de 20% la quantité de déchets enfouis depuis 2019, soit 40 kg en moins par an et par habitant, grâce aux efforts de tous.

Cette mobilisation nous a permis, cette année, de diminuer le taux de TEOM de 10%. Et dès le 1<sup>er</sup> janvier 2026, un nouveau mode de calcul de la taxe est mis en place avec la TEO-Mi (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative), composée d'une part fixe - basée sur la valeur locative de votre logement - et d'une part variable - basée sur votre production de déchets non valorisables (poubelle grise). La poubelle jaune (tri) n'est pas comptabilisée.

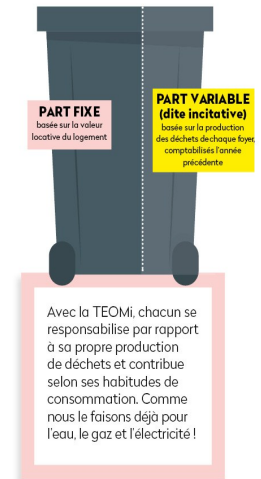
### Rien ne change vraiment dans vos habitudes !

Vous continuez à trier TOUS les emballages et papiers dans le bac jaune, non concerné par la taxe incitative. Et vous jetez le résiduel (destiné à l'enfouissement) dans votre nouveau bac gris désormais pucé, ou dans les points d'apport volontaires à l'aide d'une carte d'accès. Ces équipements, rattachés à votre logement, permettront de comptabiliser votre production de déchets non valorisables en 2026, pour le calcul de votre part variable (payable en 2027).

Pour rappel, il est **interdit de déposer ses sacs de déchets au sol**, sous peine d'amendes. Le respect des dispositifs de collecte contribue à la qualité de notre environnement commun.

Pour toute question spécifique concernant la gestion de vos déchets, un numéro info déchets est à votre disposition du lundi au vendredi : [04 26 54 70 50](tel:0426547050) (prix d'un appel local).

Retrouvez plus d'informations sur la TEOMi à partir de janvier 2026 sur le site Internet [www.loireforez.fr](http://www.loireforez.fr)



### Rappel du calendrier

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026 : Enregistrement des levées de bacs ou des dépôts en PAV :

2026 : Compilation des données par Loire Forez Agglo, et transmission à la Direction départementale des finances publiques pour calculer la part variable de la TEOMi

2027 : 1<sup>ère</sup> année de paiement de la TEOMi, avec la taxe foncière.

## ECONOMIE

### Dispositifs d'aides aux TPE

Si vous êtes commerçant ou artisan, Loire Forez agglomération vous aide à créer, développer ou reprendre une activité. Sous réserve de conformité du projet et dans la limite des crédits alloués, vous pourrez bénéficier d'une aide de 10% du montant des dépenses, allant de 10 000 à 50 000 €. Elle pourra grimper jusqu'à 20% et 75 000 € si votre projet de création, développement ou reprise se situe dans une commune de moins de 2 000 habitants. Notez que si votre entreprise se situe en centre-ville ou centre-bourg, la Région AuRA apporte 20% d'aide en plus.

Seules les entreprises de proximité qui apportent un service à la population locale ou les métiers d'art peuvent y prétendre. Vous devez justifier d'une immatriculation auprès du RCS, disposer d'un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 M € HT et, pour les activités commerciales, avoir une surface accessible au public inférieure à 400m<sup>2</sup> et être installé en centre-ville ou centre-bourg. Les dépenses éligibles sont liées à l'achat de matériel professionnel, l'aménagement du local, la sécurité, l'accessibilité, la devanture, mais aussi la performance énergétique des équipements professionnels. Retrouvez toutes les informations auprès de la Direction du développement économique de Loire Forez agglomération, la CCI Lyon Métropole St Etienne Roanne, ou la CMA AuRA.

## SOLIDARITÉ

### Vos démarches en ligne et des ateliers numériques près de chez vous avec France services

#### Besoin d'aide pour vos démarches administratives ?

Loire Forez agglomération maille son territoire avec 4 France services pour aider les habitants dans leurs démarches administratives du quotidien : France titre, les finances publiques, France travail, l'Assurance retraite, l'Assurance maladie, la Caf, la MSA... Situées à Boën-sur-Lignon, Noirétable, Saint-Bonnet-le-Château et une antenne multisites (Sury-le-Comtal, Verrières-en-Forez et Chalmazel-Jeansagnière), elles offrent un accompagnement personnalisé de proximité avec des professionnels formés. Vous pourrez ainsi accéder à vos espaces personnels en ligne (en autonomie ou accompagné), faire vos déclarations, actualiser vos dossiers, numériser/scanner des documents, des justificatifs, imprimer ....



### **Des difficultés pour accéder aux services numériques ?**

Les agents France services vous accompagnent également dans l'utilisation des outils informatiques et numériques : création d'une adresse e-mail, création de vos identifiants pour accéder au service public en ligne, découverte des sites partenaires...

En complément des démarches administratives, nos France services vous proposent également des programmes d'ateliers numériques collectifs et gratuits (sur inscription) et des rendez-vous destinés à prendre en main les outils numériques à votre rythme et selon votre niveau. Notez également qu'une permanence du centre des impôts se tient chaque 1<sup>er</sup> lundi du mois, de 8h30 à 16h, au France services de St-Bonnet-le-Château, pour répondre à toutes les questions concernant la fiscalité.

Informations à retrouver sur notre site [www.loireforez.fr/services-au-quotidien/france-services](http://www.loireforez.fr/services-au-quotidien/france-services).

### **AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS**

#### **Service dématérialisé pour le dépôt des autorisations d'urbanisme :**

Dans le cadre du programme « Démat'ADS » de l'Etat, qui vise à simplifier et moderniser le service rendu à l'utilisateur, un portail internet unique développé par Loire Forez agglomération permet le dépôt en ligne et l'instruction dématérialisée de toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, plus besoin de vous déplacer en mairie, vos demandes peuvent être transmises à la mairie sous format numérique.

Ce service dématérialisé, ouvert aux particuliers comme aux professionnels de l'urbanisme, concerne l'ensemble des autorisations d'urbanisme : certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire et de démolir, permis d'aménager et déclaration d'intention d'aliéner.

Le portail internet permet à l'utilisateur, une fois son espace personnel créé, de déposer son dossier (formulaire étape par étape, pièces justificatives), de suivre son instruction en temps réel, et de consulter l'ensemble de ses demandes archivées.

Ce guichet numérique, accessible à tous 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, vous permet de gagner du temps lors du dépôt de dossier.

Pour les usagers n'ayant pas d'accès à Internet, le dépôt des demandes sous format papier est toujours possible en mairie.

Le lien de connexion au Guichet Unique est le suivant : <https://loireforez.geosphere.fr/guichet-unique>

### **FONDS D'AIDES AUX ASSOCIATIONS**

#### **Associations, Loire Forez peut vous aider !**

Depuis le 13 mai 2025, les associations qui font vivre le territoire peuvent prétendre à une subvention de Loire Forez dans le cadre d'un fonds de soutien annuel.

La subvention est conditionnée à la portée et la cohérence avec nos compétences. Sont donc exclus : les événements uniquement à vocation communale, les manifestations à caractère uniquement commercial, et les actions réservées aux seuls adhérents ou organisées sur invitation.

Les associations déclarées en Préfecture et possédant un numéro de SIRET, peuvent envoyer leur demande de subvention auprès de leur mairie de domiciliation.

Tous les documents à transmettre sont à retrouver sur [www.loireforez.fr/actualite/un-fonds-de-soutien-annuel-pour-les-associations-du-territoire](http://www.loireforez.fr/actualite/un-fonds-de-soutien-annuel-pour-les-associations-du-territoire).

### **CULTURE**

#### **Le réseau Copernic : la culture et le jeu près de chez vous**

Le réseau Copernic Loire Forez rassemble les 56 bibliothèques municipales, 3 médiathèques et 3 ludothèques communautaires pour offrir à tous les habitants un accès simple et gratuit à la lecture, à la culture et au jeu.

- Des collections variées : romans, BD, mangas, albums jeunesse, documentaires, CD, DVD et même jeux vidéo (plus de 300 000 documents).
- Le plaisir du jeu : grâce aux ludothèques et au Ludobus, chacun peut emprunter ou découvrir des jeux de société et jouets pour partager des moments conviviaux (plus de 8000 jeux).

Des animations toute l'année : expositions, ateliers créatifs, rencontres d'auteurs, spectacles et événements festifs rythment la vie des médiathèques.



# VIE COMMUNALE - CONSEILS MUNICIPAUX



Mairie de Châtelneuf  
135 rue de l'Eglise  
42940 CHATELNEUF  
Téléphone 04.77.76.84.29  
Mail : mairie@chatelneuf.fr

## Procès-verbal du Conseil Municipal : séance du Lundi 2 Décembre 2024

### Présents :

PELARDY Marc, MARINO Elisabeth, YAHIAOUI Kamel, CHARLES Lionel, DUCHEZ Norbert, MURE Anthony, ROCHETTE Marie France, CHAZAL Guillaume

Excusés : JOANDEL Stéphanie, PASCAL Henri donne pouvoir à Kamel Yahiaoui

Secrétaire de séance: MARINO Elisabeth

### **M. le Maire ouvre la séance et présente l'ordre du jour:**

- Approbation du PV du 28/10/2024
- Accueil de Mme MONDON Association Actiom
- Délibération mise en place RIFSEEP
- Délibération demande de subvention LFA enveloppe 1 pour borne IncendieS
- Délibération modification montant de participation employeur pour les contrats prévoyance des agents de Châtelneuf.
- Délibération Décision modificative Budget panneaux photovoltaïques
- Questions diverses.

- PLUI à 87 communes

- Point sur le projet de l'aménagement du multiservices

- Le PV du 28 octobre dernier est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

- Accueil de Mme MONDON de l'association Actiom. Elle explique aux élus présents son rôle au sein de cette association dont le but est d'aider nos administrés à comprendre et évaluer leur mutuelle santé. Elle n'a qu'un rôle de conseil auprès des administrés. Elle indique que le conseil est gratuit, et qu'elle n'est pas commerciale.

Toutefois, pour avoir le droit de tenir une ou plusieurs permanences dans la commune, une convention doit être signée entre la commune et l'association afin qu'elle puisse utiliser un local communal.

- M. Le Maire aborde le sujet d'une borne d'incendie sur le hameau de Chazeau. Un devis a été établi et le coût est estimé à 2 734 €. Une aide va être demandée à Loire Forez Agglomération dans le cadre du fonds de soutien aux communes enveloppe 1 de 50% du montant HT. Après délibération l'achat est adopté par 9 voix pour.

- M. le Maire donne toutes les explications concernant le RIFSEEP qui devient obligatoire, il remplace l'IAT (Indemnité Administrative de Technicité) pour les employés communaux. Cela concerne nos deux ATSEM. Sachant qu'il y a une partie fixe (IFSE) et une partie variable (CIA) dans le RIFSEEP. La partie variable est soumise à certains critères. Pour cette année, la partie variable n'est pas mise en place. Après délibération entre les élus, l'IFSE est adopté avec 9 voix pour. Un arrêté nominatif sera établi pour chaque agent. Le montant de l'IFSE sera le même que le montant de l'IAT.

- Délibération modification montant de participation employeur pour les contrats prévoyance des agents de Châtelneuf.

Le Maire expose :

Suite à l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 et du décret n° 2022-581 qui redéfinit la participation des employeurs publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents. Celle-ci devient obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour le risque prévoyance pour un montant qui ne pourra pas être inférieur à 7.00 euros par agent et par mois.

Après en avoir délibéré, l'organe délibérant décide 6 voix pour, 1 contre et 2 abstentions :

de verser une participation financière de 7€ bruts par agent et par mois aux fonctionnaires stagiaires et titulaires, aux agents contractuels de droit public et de droit privé en activité ayant souscrit au contrat prévoyance proposé par la commune de Châtelneuf.

Décision modificative Budget panneaux photovoltaïques

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
21/2153	Install à caractère spécifique		11
16/1641	emprunts	11	

Voté à l'unanimité

- Questions diverses :

Pour les luminaires de l'école M. le Maire donne le devis de l'entreprise Peillard qui s'élève à 1104 € et celui de l'entreprise Danelec à 1 008 €. Après discussion, l'entreprise Peillard a été retenue. Les luminaires seront changés.

Suite à la réunion du 28 octobre dernier avec les techniciens de Loire Forez, M. Le Maire donne les explications concernant les modifications apportées par la commune au PLUI à 87 communes. Un large débat s'installe entre les élus présents.

Le point est ensuite fait sur le Multiservices, les travaux avancent normalement, 1000 cafés doit rappeler M. Le Maire très prochainement.

Une visite du SIEL a été faite pour l'aménagement du bourg.

### 23h15: Clôture de séance

La secrétaire de séance, Elisabeth MARINO

Le maire, Marc PELARDY



Mairie de Châtelneuf  
135 rue de l'Eglise  
42940 CHATELNEUF  
Téléphone 04.77.76.84.29  
Mail : mairie@chatelneuf.fr

### **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 3 FEVRIER 2025**

**Présents** : Marc PELARDY, Kamel YAHIAOUI, Lionel CHARLES, Marie-France ROCHETTE, Guillaume CHAZAL, Stéphanie JOANDEL, Anthony MURE, Henri PASCAL, Norbert DUCHEZ

**Absent** : Elisabeth MARINO (A donné pouvoir à M YAHIAOUI)

**Secrétaire de séance** : Stéphanie JOANDEL

#### **1 Décision modificative budget photovoltaïque**

Monsieur le Maire présente une décision modificative sur le budget photovoltaïque pour un montant de 11 € Le conseil municipal approuve cette décision modificative.

#### **2 Mutuelle**

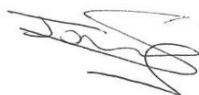
M le Maire informe le conseil municipal qu'à partir de 2026, les communes seront obligées de proposer une mutuelle à leurs agents. Le CDG propose de mener les démarches pour trouver une mutuelle et il est nécessaire de signer une convention. Le conseil municipal mandate le CDG 42 pour la mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque santé .

#### **3 Questions diverses :**

- **Aménagement du bourg** : M le Maire informe le conseil que le coût des travaux est de 188 355€ TTC 166 000€ seront pris sur l'enveloppe voirie de Loire Forez, il manque 22 355€. Pour l'appel d'offres, une petite partie du goudron sera donc en optionnelle, on verra en fonction des devis.

- **Ecole pièce de la garderie** : M le Maire informe le conseil que c'est la seule pièce de l'école qui n'a pas été refaite, qui a besoin d'être isolée, et qu'il serait opportun de faire des devis et de monter un dossier de subvention.

La secrétaire de séance  
Mme JOANDEL S.



Le Maire  
Marc PELARDY



# VIE COMMUNALE - CONSEILS MUNICIPAUX



Mairie de Châtelneuf  
135 rue de l'Eglise  
42940 CHATELNEUF  
Téléphone 04.77.76.84.29  
Mail : mairie@chatelneuf.fr

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 31 mars 2025

**Présents :** Marc PELARDY, Kamel YAHIAOUI, Lionel CHARLES, Marie-France ROCHETTE, Guillaume CHAZAL, Stéphanie JOANDEL, Anthony MURE, Norbert DUCHEZ, Elisabeth MARINO

**Secrétaire de séance :** M. YAHIAOUI

**Absent :** 1 Henri PASCAL, (A donné pouvoir à M YAHIAOUI)

### Ordre du jour :

- Délibérations approbation comptes financiers uniques 2024 et affectations de résultats : Budget principal et Budget Panneaux photovoltaïques et budget multiservices
- Délibérations budget 2025 : budget principal et budget panneaux photovoltaïques et budget multiservices
- Délibération taux d'imposition
- Délibération Budget principal - Application de la fongibilité des crédits
- Délibération avenant n°1 convention pôle technique
- Délibération convention SAGE
- Questions diverses

DCM3-2025 Délibération CFU Affectation des résultats 2024 budget général

### **Budget Commune CFU 2024**

#### **DELIBERATION SUR LE COMPTE UNIQUE FINANCIER ET SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS**

##### **LORS DU VOTE DU CFU**

<b>Nb de membres en exercice</b>	<b>10</b>
<b>Nb de membres présents</b>	<b>9</b>
<b>Nb de suffrages exprimés</b>	<b>9</b>
<b>Votes</b>	<b>Contre 0 Pour 9</b>
	<b>Abstentions 0</b>

##### **LORS DU VOTE DE L'AFFECTATION DES RESULTATS**

<b>Nb de membres en exercice</b>	<b>10</b>
<b>Nb de membres présents</b>	<b>9</b>
<b>Nb de suffrages exprimés</b>	<b>9</b>
<b>Votes</b>	<b>Contre 0 Pour 9</b>
	<b>Abstentions 0</b>

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI\_2021\_5\_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024;

Vu le Compte Financier Unique 2024;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents.

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	32 043.27	0.00	16 685.11	00.00	48 728.38
Opérations exercice	381 809.12	390 885.72	64 354.43	217 205.76	446 163.55	608 091.48
<b>TOTAUX</b>	381 809.12	422 928.99	64 354.43	233 890.87	446 163.55	656 819.86
Résultat de clôture		41 119.87		169 536.44		210 656.31

Restes à réaliser

46 000	2 800
Besoin / excédent de financement total	126 336.44

Monsieur Le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par M YAHIAOUI, 1er adjoint vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus. Celui-ci donne pouvoir au 1er Adjoint pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

0.00	au compte 1068 (recette d'investissement)
41 119.87	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)
169 536.44	au compte 001 (excédent d'investissement reporté)

DCM4-2025 VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2025  
Le conseil municipal,

Ayant pris connaissance du projet de budget primitif 2025, lequel s'élève à

**- 231 163.07 € tant en dépenses qu'en recettes de fonctionnement dont :**

Dépenses de fonctionnement chapitres :

- 011 charges à caractère général : 68 732.00 €
- 012 charges de personnel 86 300.00 €
- 014 atténuation de produits 18 078.87 €
- 65 autres charges de gestion courantes 49 410.00 €
- 66 charges financières 4 900.00 €
- 023 virement à la section d'investissement 0 €
- 042 Opérations d'ordre entre section 3 742.20 €

# VIE COMMUNALE - CONSEILS MUNICIPAUX

## Recettes de fonctionnement chapitres

70 produits de service	3 000.00 €
013 Atténuation de charges	2 000.00 €
73 impôts et taxes	4 000.00 €
731 Impositions directes	118 000.00 €
74 dotations et participations	52 300.00 €
75 autres produits de gestion courante	7 000.00 €
76 Produits financier	1 €
042 opérations d'ordre	3 742.20 €
002 Excédent de fonctionnement reporté	41 119.87 €

## 220 874.65 € tant en dépenses qu'en recettes d'investissement

### Dépenses d'investissement

001 Solde d'exécution inv reporté	0 €
16 Remboursement emprunts + caution	10 000.00 €
040 Opération d'ordre	3 742.20 €
041 Opération patrimoniale	0 €
20 Immo incorporelle	2 500.00 €
204 Subvention équipement versée	2 130.00 €
21 Immo Corporelles	156 502.45 €
RAR 2024 (Chap 21)	46 000.00 €

### Recettes d'investissement

021 Virement de la section fonctionnement	0 €
R001 Solde excédent de la section d'investissement reporté	1 69 536.44 €
13 Subventions	33 158.00 €
16 Emprunt	0 €
10 (FCTVA, TA, excédent fonctionnement)	11 638.01€
024 Produits des cessions	0.00 €
040 Opération ordre (amortissement AC Investissement	3 742.20 €
RAR (Chap 13)	2 800 €

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

## DCM5-2025 CFU et affectation résultats 2024 budget panneaux photovoltaïques

### Budget Panneaux Photovoltaïques

### CFU 2024

#### LORS DU VOTE DU CFU

DELIBERATION SUR LE COMPTE UNIQUE FINANCIER ET  
SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

#### LORS DU VOTE DE L'AFFECTATION DES RESULTATS

Nb de membres en exercice		10	
Nb de membres présents		9	
Nb de suffrages exprimés		9	
Votes	Contre	0	Pour
			9
	Abstentions	0	

Nb de membres en exercice		10	
Nb de membres présents		9	
Nb de suffrages exprimés		9	
Votes	Contre	0	Pour
			9
	Abstentions	0	

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI\_2021\_5\_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024;

Vu le Compte Financier Unique 2024;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	2 283.09	0,00	2 542.55	00.00	4 825.64
Opérations exercice	2 057.47	2 813.56	3 210.25	1 970	5 267.72	4 783.56
<b>TOTAUX</b>	<b>2 057.47</b>	<b>5 096.65</b>	<b>3 210.25</b>	<b>4 512.55</b>	<b>5 267.72</b>	<b>9 609.20</b>
Résultat de clôture		3 039.18		1 302.30		4 341.48

Restes à réaliser	0.00	0,00
<b>Besoin / excédent de financement total</b>		<b>4 341.48</b>

M. Le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par M YAHIAOUI, 1er adjoint vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, donne pouvoir à pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

0.00	au compte 1068 (recette d'investissement)
3 039.18	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)
1 302.30	au compte 001 (excédent d'investissement reporté)

### **DCM6-2025 VOTE DU BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES 2025**

Le conseil municipal, ayant pris connaissance du projet de budget panneaux photovoltaïques 2025, lequel s'élève à : **5 939.18 € tant en dépenses qu'en recettes de fonctionnement dont :**

#### **Dépenses de fonctionnement chapitres :**

011 charges à caractère général :	3 858.18 €
65 autres charges de gestion courantes	1.00 €
66 charges financières	110.00 €
042 Opérations d'ordre entre section	1 970.00 €

#### **Recettes de fonctionnement chapitres**

70 produits de service	2 200.00 €
042 opérations d'ordre	700.00 €
002 Excédent de fonctionnement reporté	3 039.18 €

**3 272.30 € tant en dépenses qu'en recettes d'investissement**

#### **Dépenses d'investissement**

16 Remboursement emprunts + caution	2 550.00 €
040 Opération d'ordre	700.00 €
21 Immo Corporelles	22.30 €

#### **Recettes d'investissement**

R001 Solde excédent de la section d'investissement reporté	1 302.30 €
040 Opération ordre (amortissement AC Investissement	1 970.00 €

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

# VIE COMMUNALE - CONSEILS MUNICIPAUX

## DCM6-2025 VOTE DU BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES 2025

Le conseil municipal,  
Ayant pris connaissance du projet de budget panneaux photovoltaïques 2025, lequel s'élève à :

**5 939.18 € tant en dépenses qu'en recettes de fonctionnement dont :**

### Dépenses de fonctionnement chapitres :

011 charges à caractère général :	3 858.18 €
65 autres charges de gestion courantes	1.00 €
66 charges financières	110.00 €
042 Opérations d'ordre entre section	1 970.00 €

### Recettes de fonctionnement chapitres

70 produits de service	2 200.00 €
042 opérations d'ordre	700.00 €
002 Excédent de fonctionnement reporté	3 039.18 €

**3 272.30 € tant en dépenses qu'en recettes d'investissement**

### Dépenses d'investissement

16 Remboursement emprunts + caution	2 550.00 €
040 Opération d'ordre	700.00 €
21 Immo Corporelles	22.30 €

### Recettes d'investissement

R001 Solde excédent de la section d'investissement reporté	1 302.30 €
040 Opération ordre (amortissement AC Investissement)	1 970.00 €

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

## DCM7-2025 cfu et affectation des résultats 2024 budget multiservices

Budget multiservices      CFU 2024

DELIBERATION SUR LE COMPTE UNIQUE FINANCIER ET SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

LORS DU VOTE DU CFU				
Nb de membres en exercice		10		
Nb de membres présents		9		
Nb de suffrages exprimés		9		
Votes	Contre	0	Pour	9
Abstentions		0		

LORS DU VOTE DE L'AFFECTATION DES RESULTATS				
Nb de membres en exercice		10		
Nb de membres présents		9		
Nb de suffrages exprimés		9		
Votes	Contre	0	Pour	9
Abstentions		0		

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI\_2021\_5\_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024;

Vu le Compte Financier Unique 2024;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	100.00		0.00	79 945.21	100.00	79 945.21
Opérations exercice	4 131.09	15 600.00	207 990.83	40 947.00	212 121.92	56 547.00
<b>TOTAUX</b>	<b>4 231.09</b>	<b>15 600.00</b>	<b>207 990.83</b>	<b>120 892.21</b>	<b>212 221.92</b>	<b>136 492.21</b>
Résultat de clôture		11 368.91	10 423.16		75 729.71	

Restes à réaliser	388 563.54	465 239
Besoin / excédent de financement total		87 098.62

M. Le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par M YAHIAOUI, 1er adjoint vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, donne pouvoir à pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

10 423.16	au compte 1068 (recette d'investissement)
945.75	au compte R002 (excédent de fonctionnement reporté)
87 098.62	au compte D001 (déficit d'investissement reporté)

#### **DCM8BIS-2025 VOTE DU BUDGET MULTISERVICES 2025**

Le conseil municipal,? ayant pris connaissance du projet de budget multiservices 2025, lequel s'élève à :

**31 655.75 € tant en dépenses qu'en recettes de fonctionnement dont :**

##### **Dépenses de fonctionnement chapitres :**

011 charges à caractère général :	20 855.75 €
66 charges financières	8 000.00 €
023 virement à la section d'investissement	2 800.00 €

##### **Recettes de fonctionnement chapitres :**

74 dotations et participations	30 710.00 €
002 Excédent de fonctionnement reporté	945.75 €

**518 462.16 € tant en dépenses qu'en recettes d'investissement**

##### **Dépenses d'investissement**

001 Solde d'exécution inv reporté	87 098.62 €
16 Remboursement emprunts + caution	42 800.00 €
RAR 2024 (Chap 16 20 et 23)	388 563.54 €

##### **Recettes d'investissement**

021 Virement de la section fonctionnement	2 800.00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	40 000.00 €
RAR (Chap 13 et 16)	465 239.00 €
1068 Excédent fonctionnement reporté	10 423.16 €

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

# VIE COMMUNALE - CONSEILS MUNICIPAUX

## **DCM9-2025 VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES DE 2025**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir fixer les taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières pour l'année 2025. Il présente l'état de notification des taux n° 1259 COM qui doit être adressé à la commune par l'administration fiscale. Le conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire, décide de ne pas augmenter les taux :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Taux de la taxe foncière bâtie : 28.22%  
Taux de la taxe foncière non bâtie : 41.52 %  
Taux de la taxe d'habitation (TH) : 10.05%

## **DCM10-2025 Application de la fongibilité des crédits**

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 et l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

Considérant que la collectivité a adopté par délibération n°2021-25 du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2021 la nomenclature M57 à compter du 01/01/2022 et que cette norme applicable est appliquée à son budget principal,

Vu l'article L.5217-10-6 du CGCT, « dans une limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ».

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Autoriser Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section,  
Donner tous les pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

## **DCM11-2025 Avenant n°1 de la convention de mise à disposition du pôle technique intercommunal des communes de Bard, Châtelneuf et Essertines-en-Châtelneuf, auprès de Loire Forez agglomération pour l'entretien des espaces verts des installations communautaires**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-10 et L.5211-4-1 VU les statuts de la Communauté,

Vu la convention de mise à disposition de service en date du 2 novembre 2018 signée entre l'ensemble des parties.  
Depuis plusieurs années, le pôle technique intercommunal, dont est membre la commune, met à disposition son service auprès de Loire Forez agglomération pour l'entretien des espaces verts d'installations communautaires,

Considérant des besoins en moyens humains du pôle technique intercommunal à compter de 2025,

Il est proposé de mettre fin à l'entretien des sites des installations d'assainissement pour ne conserver que l'entretien des sites des zones d'activité économique. Il convient donc d'actualiser le plan prévisionnel d'entretien pour un montant de 1 722,45 € selon les tarifs actualisés de 2025 dont 99,20 € pour la ZAE de Chanteperrix à Essertines-en-Châtelneuf et 1623,25 € pour la ZAE du Bourg à Châtelneuf. Il est proposé au conseil municipal :

DE METTRE FIN à la mise à disposition des agents du pôle technique intercommunal, dont est membre la commune, auprès de Loire Forez agglomération pour l'entretien des espaces verts uniquement des installations d'assainissement à compter de 2025,

D'APPROUVER l'avenant n°1 à la convention joint à la présente délibération, modifiant en conséquence le montant prévisionnel annuel de cette mise à disposition,

D'AUTORISER le Maire à signer celui-ci.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

DECIDE de fin à la mise à disposition des agents du pôle technique intercommunal dont est membre la commune auprès de Loire Forez agglomération pour l'entretien des espaces verts uniquement des installations d'assainissement à compter de 2025,

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention correspondante modifiant le montant prévisionnel annuel de cette mise à disposition

AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°1 ainsi que tout autre document qui s'y rattache.

DCM12-2025 convention SAGE

**Objet : Adhésion au Service d'Assistance à la Gestion Energétique du SIEL-TE Loire (SAGE)**

Télégestion ;  
Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) Bâtiment & Energie ;  
Accompagnement au contrat d'exploitation et de maintenance avec Intéressement aux économies d'énergie ;  
Accompagnement au décret tertiaire / OPERAT.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de délibérer pour demander au SIEL-TE Loire d'assister la collectivité dans la gestion énergétique de son patrimoine.

**CONSIDERANT** que l'adhésion à cette compétence est prise pour une période de 6 ans minimum, et à l'issue de cette période, adhésion pour une durée annuelle par tacite reconduction.

**CONSIDERANT** que le montant de la contribution que la collectivité s'engage à verser annuellement au SIEL-TE Loire s'élève donc à : 354 €

**CONSIDERANT** que cette contribution est révisable chaque année, selon le tableau annuel des contributions du SIEL-TE Loire, en tenant compte du pourcentage d'évolution du glissement vieillesse technicité « effet de carrière » des agents du service SAGE.

**CONSIDERANT** que ce montant est versé au SIEL-TE Loire au cours du premier semestre de l'année considérée.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

**CONSIDERANT** que dans le cadre de la compétence optionnelle « SAGE », le SIEL-TE Loire propose un ensemble de modules complémentaires nécessitant une délibération et impliquant un coût supplémentaire.

Ces modules sont :

**CONSIDERANT** que le détail des prestations, les conditions d'intervention du SIEL-TE Loire et la répartition des rôles entre le SIEL-TE Loire et la collectivité sont explicitées dans la convention annexée à la présente délibération.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** la conclusion de la convention à intervenir entre la commune et le SIEL-TE

**DECIDE** que la collectivité adhère au service d'assistance à la gestion énergétique mis en place par le SIEL-TE Loire et décrit ci-dessus, et s'engage à verser les contributions annuelles correspondantes.

**AUTORISE M.** le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

QUESTIONS DIVERSES :

- Ordinateur bibliothèque : devis à faire et demande de subvention LoireForez enveloppe 1 fond de soutien aux communes
- Bâtiment Meunier : les travaux de la toiture vont commencer
- circuits randonnées : balisage à refaire
- multiservices : recrutement du gérant en cours + interview France3
- école : achat matériel demandé par les institutrices + agents de l'école
- travaux du Bourg : début des travaux

Fait à Châtelneuf, le 31/03/2025

Le secrétaire de séance, M YAHIAOUI

Le Maire, Marc PELARDY



# VIE COMMUNALE - CONSEILS MUNICIPAUX



Mairie de Châtelneuf  
135 rue de l'Eglise  
42940 CHATELNEUF  
Téléphone 04.77.76.84.29  
Mail : mai-

## Procès-verbal du Conseil Municipal: séance du Lundi 28 Avril 2025

**Présents :** PELARDY Marc, MARINO Elisabeth, YAHIAOUI Kamel, CHARLES Lionel, MURE Anthony, ROCHETTE Marie France, CHAZAL Guillaume, PASCAL Henri

**Excusés :** JOANDEL Stéphanie, DUCHEZ Norbert donne pouvoir à Marie-France ROCHETTE

**Secrétaire de séance :** MARINO Elisabeth

### **M. le Maire ouvre la séance et présente l'ordre du jour:**

- Approbation du PV du 31 mars 2025,
- Délibération MUTATIONS FONCIÈRES – CHEMIN DES REGARDS,
- Délibération demande de subvention LFA fond de soutien aux communes enveloppe n°1 achat matériels informatiques bibliothèque et école,
- Délibération demande de subvention LFA fond de soutien aux communes enveloppe n°1 achat limiteur son de salle des fêtes,
- Questions diverses.

Le PV du 31 mars dernier est approuvé par les membres présents.

- A la demande de M DUPUY et Me ROBERT, il est nécessaire de re-délibérer sur les nouvelles surfaces échangées sur les parcelles concernant le chemin des Regards. Après délibération, les mutations foncières sont adoptées par le conseil. avec 9 voix pour.

- M. le Maire présente le devis concernant l'équipement de la bibliothèque:

- 412 € HT pour une tour d'ordinateur avec Window 11

- 107,50 € HT pour un écran

- 2 onduleurs (école et salle des fêtes) pour 124 € HT pièce

- Le limiteur de son après avoir vu le devis de 2 163 € HT est adopté par 9 voix pour.

La subvention allouée par Loire Forez avec l'enveloppe de soutien n°1 sera de 50% du montant total à financer.

### **Questions diverses :**

- M. le Maire informe les élus que les volets de l'école ont été posés pendant les vacances scolaires.

- La Commémoration du 8 Mai 45 aura bien lieu le jour même à 11 h en présence des enfants de l'école qui auront préparé en classe la lecture d'un texte ainsi que le chant de la Marseillaise.

- Madame Marthe Défrade va avoir 100 ans le 27 mai prochain. Une médaille lui sera remise ainsi qu'un bouquet de fleurs et des friandises à la maison de retraite par des élus en début d'après midi le jour de son anniversaire.

- Les travaux dans le Bourg avancent normalement, un compteur d'eau sera posé à l'église.

- Un branchement sera prévu au local technique.

- Il va être demandé au SDIS un conseil pour installer des poches d'eau à Malécot et Fraisse.

- le Multi-services: des barrières ont été installées. Concernant la gérance, la première personne qui était très intéressée s'est désistée à cause d'absence de logement. Un couple de St-Bonnet-le-Château est aussi intéressé pour un projet de vie. Une 3ème personne a candidaté mais n'est pas issue du milieu de la restauration.

### **23h15: Clôture de séance**

La secrétaire de séance, Elisabeth MARINO

Le maire, Marc PELARDY



Mairie de Châtelneuf  
135 rue de l'Eglise  
42940 CHATELNEUF  
Téléphone 04.77.76.84.29  
Mail : mairie@chatelneuf.fr

## Compte-rendu du Conseil du 19 Mai 2025

**Présents :** PELARDY Marc, YAHIAOUI Kamel, CHARLES Lionel, DUCHEZ Norbert, MURE ANTHONY, PASCAL Henri, ROCHETTE Marie France

**Absents :** CHAZAL Guillaume, JOANDEL Stéphanie, MARINO Elisabeth (donne pouvoir à YAHIAOUI Kamel)

**Secrétaire de séance :** ROCHETTE Marie France

### **Ordre du jour :**

Approbation du PV du 28/04/2025

Multiservices

Questions diverses

Le PV du 28/04/2025 a été approuvé à l'unanimité

**Multiservices :**

M le Maire explique que nous sommes en attente de la réponse de deux personnes potentiellement intéressées par le projet. Un récapitulatif des dépenses a été donné et les subventions ne sont pas encore versées.

**Questions diverses :**

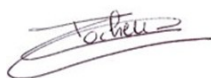
Les travaux dans le bourg se déroulent dans les temps.

Loire Forez installera gratuitement des bacs à compost partagés dans le bourg afin que les habitants qui ne possèdent pas d'extérieur puissent trier leurs déchets. L'entretien sera effectué par Il'Agglo. Un container à verres pour les hameaux de Sollègue, Chazeau a été demandé par les habitants. Loire- Forez attribuera une subvention totale de 750€ à une ou deux associations qui organiseront un évènement exceptionnel sur la commune. De même La Région offre aux associations un kit barnum de 3m/3m à chaque commune de moins de 2000 habitants. Châtelneuf accepte avec plaisir... Le samedi 14 Juin le Tour de la Loire cycliste féminin passera dans notre commune.

22h30 :Clôture de séance

La secrétaire de séance, Me ROCHETTE

M le maire, Marc PELARDY



2/2



Mairie de Châtelneuf  
135 rue de l'Eglise  
42940 CHATELNEUF  
Téléphone 04.77.76.84.29  
Mail : [mairie@chatelneuf.fr](mailto:mairie@chatelneuf.fr)

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 26 mai 2025**

**Présents :** Marc PELARDY, Kamel YAHIAOUI, Lionel CHARLES, Guillaume CHAZAL, Stéphanie JOANDEL, Anthony MURE, Norbert DU-CHEZ

**Absents excusés :** Mme MARINO Elizabeth qui donne pouvoir à M Kamel YAHIAOUI, M PASCAL Henri qui donne pouvoir à M Lionel CHARLES, Mme Marie-France ROCHETTE qui donne pouvoir à M Marc PELARDY

**Secrétaire de séance :** Stéphanie JOANDEL

Le PV du 19/05/2025 a été approuvé à l'unanimité

**1 Commerce multiservices**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une candidature pour le commerce. Le conseil municipal approuve cette candidature à l'unanimité.

**2 Délibération convention partenariat lecture publique**

Monsieur le Maire présente une convention tripartite liant le Département, Loire Forez et la Commune. Son but est de permettre la conduite d'une politique de Lecture publique plus pertinente ainsi qu'une meilleure articulation des périmètres d'intervention des partenaires. La mutualisation, la compétence et la coopération constituent la base de ce projet. Cette nouvelle convention se substitue à la dernière convention d'objectifs et de partenariat signée avec le Département.

Le conseil municipal approuve cette convention à l'unanimité.

**3 Délibération convention travaux assainissements**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que Loire Forez agglomération doit réhabiliter le réseau d'eaux usées dans le bourg de Châtelneuf pour optimiser la desserte du secteur. Les réseaux existants seront repris, en modifiant leurs positions. Ainsi, de nouveaux réseaux d'eaux usées à plusieurs branches, avec regards, sont prévus sur les parcelles communales, cadastrées section A 1215 et 1949, dont la position sommaire envisagée est représentée ci-dessous. Ceux-ci seront installés par Loire Forez agglomération et son prestataire, dans les règles de l'art avec remise en état des lieux. Il est donc nécessaire de valider avant les travaux une convention d'autorisation de passage en terrain privé puis à l'issue des travaux de constituer à titre gratuit, sur ces parcelles, une servitude de passage de réseau public d'assainissement au profit de Loire Forez agglomération, personne publique ayant la compétence assainissement sur ce secteur. Il s'agira d'officialiser, par un acte authentique aux frais de Loire Forez agglomération, la présence de ce réseau, avec toutes les précautions à prendre par le propriétaire afin de ne pas nuire à sa pérennité.

Il est proposé au Conseil municipal de délibérer pour :

Autoriser à titre gratuit le passage de nouveaux réseaux publics assainissement sur les parcelles communales A 1215 et 1949

Approuver la convention d'autorisation de passage en terrain privé, puis la constitution d'une servitude pour le réseau public d'assainissement installé sur les parcelles communales A 1215 et 1949, selon les modalités définies ci-dessus,

Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention puis l'acte de constitution de servitude réseau assainissement et tout document afférent. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Autorise à titre gratuit le passage de nouveaux réseaux publics assainissement sur les parcelles communales A 1215 et 1949

Approuve la convention d'autorisation de passage en terrain privé, puis la constitution d'une servitude pour le réseau public d'assainissement installé sur les parcelles communales A 1215 et 1949, selon les modalités définies ci-dessus,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention puis l'acte de constitution de servitude réseau assainissement et tout document afférent.

22h00 : Clôture de séance

La secrétaire de séance, Me JOANDEL



M le maire, Marc PELARDY



# VIE COMMUNALE - CONSEILS MUNICIPAUX



Mairie de Châtelneuf  
135 rue de l'Eglise  
42940 CHATELNEUF  
Téléphone 04.77.76.84.29  
Mail : mairie@chatelneuf.fr

## PV du Conseil Municipal du 26 Juin 2025

**Présents** : PELARDY Marc, YAHIAOUI Kamel, MARINO Elisabeth, CHARLES Lionel, DUCHEZ Norbert, MURE Anthony, ROCHETTE Marie France

**Absents excusés** : CHAZAL Guillaume, JOANDEL Stéphanie, PASCAL Henri

**Secrétaire de séance** : ROCHETTE Marie France

**Approbation à l'unanimité du PV du 26/05/2025**

### **Délibération échange commune de Châtelneuf-SCI Lauxel : acceptée à l'unanimité**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2241-1,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment en son article L1212-1,

Considérant que Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la COMMUNE est propriétaire d'un bâtiment et terrain atten-  
nant sis au 66 Place de la Madone et cadastré Section A Numéro 1554,

Considérant que Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la Société dénommée SCI LAUXEL est propriétaire d'un  
bâtiment et terrain attenant sis au 34 Place de la Madone et cadastré Section A Numéro 1554, et contigus à la propriété communale ci-avant visée,  
et qu'au regard de la configuration matérielle des lieux, les deux propriétés empiètent respectivement l'une sur l'autre,

Considérant que Monsieur Le Maire explicite aux membres du Conseil Municipal la nécessité de régulariser cette situation et qu'après établisse-  
ment d'un procès-verbal de bornage et de reconnaissance de limites il importe que la Société dénommée SCI LAUXEL cède à la COMMUNE la  
parcelle cadastrée Section A Numéro 1953, d'une contenance de 00ha 00a 03ca, issue de la division de la parcelle cadastrée Section A Numéro  
1553, et qu'en contrepartie, la COMMUNE cède à ladite Société la parcelle cadastrée Section A Numéro 1955, d'une contenance de 00ha 00a  
03ca, issue de la division de la parcelle cadastrée Section A Numéro 1554,

Considérant que Monsieur Le Maire fait mention aux membres du Conseil Municipal que lesdites parcelles sont situées en zone UF du PLU,

Considérant que Monsieur Le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que l'échange ci-avant explicité sera opéré sans soulte et en la  
forme administrative, et ce à frais partagés entre la COMMUNE et la Société dénommée SCI LAUXEL,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la mutation foncière telle ci-avant explicitée, et aux conditions ci-avant explicitées.

Donner tous pouvoirs à Monsieur Le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la  
mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la mutation foncière telle ci-avant explicitée, et aux conditions ci-avant explicitées.

- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur Le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires  
à la mise en œuvre de la présente délibération.

### **Délibération nouveaux tarifs de la garderie :**

Les tarifs étant restés inchangés depuis 2019, ceux-ci seront à la rentrée de septembre comme suit :

¼ d'heure : 0,80€      ½ heure : 1,60€      ¾ d'heure : 2,40€      1h : 3,20€

Tout ¼ d'heure entamé après 17h30 sera facturé

Plus de souplesse sera apportée pour les inscriptions.

Approbation à l'unanimité.

### **Délibération pour la Convention prévoyance employeurs :**

A partir du 01/01/2026 Relyens prend la suite de MNT. La convention avec le centre de gestion doit être renouvelée. Le tarif sera de 25€ par an.

Approbation à l'unanimité

### **Délibération pour l'achat d'ordinateurs portables pour l'école :**

Après présentation des devis de l'Univers du PC, il a été décidé de faire l'acquisition de 4 ordinateurs neufs au prix de 1 563.33€HT. Une aide  
Fonds de Soutien à Loire Forez à hauteur de 50% sera demandée. Approbation à l'unanimité.

### **Achat terrain communal Fraisse :**

M Clément Montaillard souhaite acquérir le terrain communal attenant à son habitation au lieu-dit Fraisse. Le prix est fixé à 10€ le m<sup>2</sup>

### **Questions diverses :**

-Loire-Forez propose gratuitement un contrôle pour l'archivage. Le Conseil accepte cette aide.

-Pierrick Duchez aimerait acquérir les parcelles communales auprès de son installation d'une superficie de 850m<sup>2</sup> environ. Une offre de sa part  
doit nous être faite.

-Concertation sur le matériel à fournir pour le Multiservices ( cuisine,bar ). M le Maire a fait établir 3 devis à des fournisseurs. Patay a été retenu

-A la rentrée scolaire de septembre 23 élèves sont inscrits

10h45 : Fin de séance

La secrétaire de  
mairie,

séance, Me Rochette  
Marc PELARDY

Le





Mairie de Châtelneuf  
135 rue de l'Eglise  
42940 CHATELNEUF  
Téléphone 04.77.76.84.29  
Mail : mairie@chatelneuf.fr

### Procès-verbal du Conseil Municipal du Mercredi 3 Septembre 2025

**Présents :** PELARDY Marc, MARINO Elisabeth, YAHIAOUI Kamel, CHARLES Lionel, MURE Anthony, ROCHETTE Marie France, JOANDEL Stéphanie, DUCHEZ Norbert

**Excusé :** PASCAL Henri

**Secrétaire de séance:** MARINO Elisabeth

Monsieur le Maire ouvre la séance en présentant l'ordre du jour et remercie tous les participants à la fête patronale.

Le PV du 26 Juin dernier est approuvé à l'unanimité.

La délibération concernant le projet de modification N°1 du PLUI à 45 communes, lancée le 17 octobre 2023 donne un avis favorable par tous les membres présents : 8 voix pour.

La délibération concernant l'adhésion à la convention de participation "Santé" proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Loire est approuvée par 8 voix pour. A partir de janvier 2026 une Mutuelle devra être proposée obligatoirement aux Agents. Pour répondre au cadre réglementaire, la commune souhaite adhérer à une convention avec le CDG42 pour une cotisation de 25 € par an.

La délibération concernant la Convention de partenariat pour la mise en place et la gestion d'un site de compostage à proximité sous la responsabilité de Loire Forez Agglo est adoptée par 8 voix pour.

#### **Questions diverses :**

La 1ère question diverse concerne le Mutiservices. Un point est fait par M. Le Maire. La commune est toujours en attente d'une décision définitive des personnes intéressées. Cela devrait arriver très prochainement.

Le second point abordé est le problème de la mitoyenneté du Mutiservices avec un propriétaire privé. Il est évoqué la possibilité d'une mise en place d'une barrière de sécurité financée par chaque partie.

On nous signale le manque de signalisation autour de l'étang de Sollègue. Mettre en évidence l'interdiction de baignade.

Monsieur Le Maire revient sur la possibilité d'installer une citerne d'eau à Fraisse et indique que des aides sont possibles.

Monsieur Le Maire a demandé des renseignements pour limiter la vitesse à l'entrée du village. Des subventions peuvent être demandées (DETR, Département, Région...)

Le dernier sujet abordé en questions diverses fut la réfection du bâtiment "Meunier". M. le Maire confirme que le toit se fera d'ici la fin de l'année. Un large débat s'installe entre les élus pour l'avenir de ce bâtiment. Deux devis, par deux architectes avaient été faits en mai 2024, il faudrait les réactualiser et faire une demande à un troisième architecte.

#### **22h15 : Clôture de séance**

La secrétaire de séance,  
Elisabeth MARINO

Le maire,  
Marc PELARDY





Mairie de Châtelneuf  
135 rue de l'Eglise  
42940 CHATELNEUF  
Téléphone 04.77.76.84.29  
Mail : mairie@chatelneuf.fr

## Procès-Verbal du Conseil Municipal séance du Lundi 13 Octobre 2025

**Présents :** M. PELARDY Marc Maire, M. YAHIAOUI Kamel Adjoint, MARINO Elisabeth Adjointe, M. CHARLES Lionel, M. DUCHEZ Norbert, M. MURE Anthony, , Mme JOANDEL Stéphanie, Mme ROCHETTE, Marie France, M. PASCAL Henri

**Excusées :**

**Secrétaire de Séance :** YAHIAOUI Kamel

**Convocation du :** 07/10/2025

### Approbation du Compte Rendu du PV CM du 3 Septembre 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le PV du CM du 3/09/2025. 9 Voix pour.

**20 h 00 : M. le Maire ouvre la séance et présente l'ordre du jour :**

### **1- Délibération Convention de Mise à Disposition Service Commun LFA :**

La convention de mise à disposition de service proposée précise l'objet, les missions et l'estimation du volume horaire nécessaires, la situation des agents exerçant leurs fonctions dans ce service, les conditions financières et modalités de remboursement, la durée et résiliation, et les modalités de responsabilité et de litiges relatifs à cette convention.

Considérant la technicité particulière que ce service études et travaux peut apporter à la commune et le besoin existant pour une étude d'aménagement Sécurité sur le RD 69, la commune souhaite solliciter ce service commun pour l'assistance technique sur les missions :

- Réalisation du plan et du chiffrage (BPU + DQE)
- Réalisation d'une consultation simplifiée des entreprises

Etablir les démarches auprès des services du Département

Pour ce faire, le volume horaire global estimé est de 35 heures. Le coût horaire du service étant de 53 € l'heure, le montant prévisionnel de cette mise à disposition s'élève donc à un montant de 1855 €.

Il est proposé au conseil municipal :

D'APPROUVER la mise à disposition du service commun études et travaux porté par Loire Forez agglomération pour son assistance technique auprès de la commune pour une étude d'aménagement sécurité sur le RD 69 à compter de la date de signature de la convention par les deux parties jusqu'à la finalisation du chantier,

D'APPROUVER la convention jointe à la présente délibération,

D'AUTORISER le Maire à signer celle-ci.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

DECIDE de faire appel au service commun études et travaux porté par Loire Forez agglomération afin de bénéficier de la mise à disposition de ce service pour son assistance technique pour une étude d'aménagement sécurité sur le RD 69 sur la commune de CHATELNEUF, à compter de la date de signature de la convention par les deux parties jusqu'à la finalisation du chantier,

APPROUVE la convention qui s'y rattache,

AUTORISE le Maire à signer la convention de mise à disposition ainsi que tout autre document qui s'y rattache.

APPROUVE la convention qui s'y rattache

AUTORISE le Maire à signer la convention de mise à disposition ainsi que tout autre document qui s'y rattache

### **2 – Délibération acte rectificatif : compléments aux mutations foncières suite au déplacement d'une partie du chemin des regards :**

Considérant que Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les différentes mutations foncières alors opérées suite au déplacement d'une partie du chemin des regards entre la COMMUNE, Monsieur Jonathan DUPUY et Madame Aline ROBERT, Monsieur Claude VIALARD et Monsieur Didier ROLLAND,

Considérant que Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que certaines mutations foncières n'ont pas été rapportées et qu'il importe de régulariser la situation, savoir :

- la cession par Monsieur Jonathan DUPUY et Madame Aline ROBERT à la COMMUNE de la parcelle Section B Numéro 1408, d'une contenance de 00ha 01a 84ca,
- la cession par Monsieur Claude VIALARD à la COMMUNE de la parcelle cadastrée Section B Numéro 1406, d'une contenance de 00ha 31a 87ca,
- la cession par Monsieur Didier ROLLAND à la COMMUNE de la parcelle cadastrée Section B Numéro 1414, d'une contenance de 00ha 00a 56ca,
- la cession par la COMMUNE à Monsieur Didier ROLLAND de la parcelle cadastrée Section B Numéro 1408.
- la cession par la COMMUNE à Monsieur Jonathan DUPUY et Madame Aline ROBERT de la parcelle cadastrée Section B Numéro 1406 et de la parcelle cadastrée Section B Numéro 1414.

Considérant que Monsieur Le Maire rapporte aux membres du Conseil Municipal que les cessions sont opérées à titre gratuit, Considérant que Monsieur Le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que l'intégralité des frais d'acte afférents sera à leur charge,

Considérant que Monsieur Le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que conformément aux dispositions combinées de l'article L 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article L1212-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ; les mutations foncières seront opérées en la forme administrative,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver les mutations foncières telles ci-avant explicitées, et aux conditions ci-avant explicitées.
- Donner tous pouvoirs à Monsieur Le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les mutations foncières telles ci-avant explicitées, et aux conditions ci-avant explicitées.
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur Le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération. 9 voix pour.

### **3- Délibération déclassement d'une partie de l'impasse de la cote**

Considérant que Monsieur Le Maire fait état aux membres du Conseil Municipal la demande formulée par Monsieur Pierrick DUCHEZ, et ce dans le cadre du développement de son exploitation agricole sise au 62 Impasse de la Côte, quant à se porter acquéreur de deux parties de ladite Impasse, et ce telles mentionnées au plan tel rapporté en annexe, savoir :

- une partie d'environ 550,00 m<sup>2</sup>, située devant l'accès du hangar de stockage et de l'accès à l'atelier,
- et une partie d'environ 320,00 m<sup>2</sup> située à proximité du chemin d'accès à la stabulation.

Considérant que Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que pour permettre la libre mise à disposition de cette partie du domaine public, il est nécessaire de prononcer son déclassement, et que ladite partie du domaine public, ainsi désaffectée et déclassée, appartiendra au domaine privé de la Commune,

Considérant que Monsieur Le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que matériellement dans les faits, lesdites parties du domaine public ci-avant visées sont à usage de terre et terre-plein, et n'ont pas d'affectation particulière, et que leur cession – conformément aux dispositions de l'article L 141-3 du Code de la Voirie Routière - n'aurait pas pour objet de porter atteinte à des fonctions de desserte ou de circulation,

Considérant que Monsieur Le Maire rapporte aux membres du Conseil Municipal que la demande ayant été formulée par Monsieur Pierrick DUCHEZ, l'intégralité des frais afférents de géomètre et d'acte sera à sa charge,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Constater et acter la désaffectation d'une partie d'environ 540,00 m<sup>2</sup> et d'une partie d'environ 310,00 m<sup>2</sup> à détacher du domaine public, en cela de l'Impasse de la Côte.
- Acter le déclassement desdites parties du domaine public ci-avant visées.
- Donner tous pouvoirs à Monsieur Le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **CONSTATE ET ACTE** la désaffectation d'une partie d'environ 550,00 m<sup>2</sup> et d'une partie d'environ 320,00 m<sup>2</sup> à détacher du domaine public, en cela de l'Impasse de la Côte.
- **ACTE** le déclassement desdites parties du domaine public ci-avant visées.
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur Le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

### **4 – Délibération pour vente de terrain :**

Considérant que Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la demande formulée par Monsieur Pierrick DUCHEZ, et ce dans le cadre du développement de son exploitation agricole sise au 62 Impasse de la Côte, quant à se porter acquéreur de deux parties de ladite Impasse, et ce telles mentionnées au plan tel rapporté en annexe, savoir :

- une partie d'environ 550,00 m<sup>2</sup>, située devant l'accès du hangar de stockage et de l'accès à l'atelier,
- et une partie d'environ 320,00 m<sup>2</sup> située à proximité du chemin d'accès à la stabulation.

Considérant que Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération n°27-2025 en date du 13/10/2025 ci-avant approuvée, le Conseil Municipal a acté la désaffectation et le déclassement desdites parties,

Considérant que Monsieur Le Maire rapporte aux membres du Conseil Municipal que la demande ayant été formulée Monsieur Pierrick DUCHEZ, l'intégralité des frais afférents de géomètre et d'acte sera à sa charge,

Considérant que Monsieur Le Maire fait mention aux membres du Conseil Municipal que la mutation foncière à intervenir sera opérée au prix de 2,00 €/m<sup>2</sup>,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la mutation foncière telle ci-avant explicitée, et aux conditions ci-avant explicitées.
- Donner tous pouvoirs à Monsieur Le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la mutation foncière telle ci-avant explicitée, et aux conditions ci-avant explicitées.
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur Le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération. 9 Pour.

## **5- Questions diverses :**

Réflexion sur différents projets :

- Pose d'une poche d'eau incendie à Fraisse. Prévoir clôture, pose terrassement. Ce projet pourrait bénéficier de 80% des subventions (Fond Vert et DETR).
- Entrée du Bourg Nord : étude, démarche DDE : 1 855€ HT, Le projet pourrait être subventionné par le Département (Amendes de police + DETR)
- Multiservices, point sur les subventions : Subvention Cercle vertueux 17 794€ attribuée, enveloppe Loire Forez Agglo et Département en attente, Subvention SIEL « Révolution » en attente.
- Parvis de l'église + une partie de voirie impasse des Jardiniers : 5 560 € HT financé à 100% par la commune.

**23 h 00. Le maire Clôture la Séance.**

**Le Secrétaire de Séance,  
Kamel YAHIAOUI Adjoint Délégué**



**Le maire,  
Marc PELARDY**



3/3

## FOURRIÈRE ANIMALE



Loire Forez agglomération a confié la prise en charge et le gardiennage des chiens et chats errants au domaine du Bost (Mornand-en-Forez).

### Contact

**Domaine du Bost** (M. DUCLOS)

576 le Bost  
42600 Mornand-en-Forez

Coordonnées GPS : latitude 45. 6641891 /  
longitude 4.1355592

Tél. 06 33 17 63 92

Mail :  
[fourriereanimale.loireforez@outlook.com](mailto:fourriereanimale.loireforez@outlook.com)

**Horaires d'ouverture :**  
du lundi au samedi de 9h à 18h (sur RDV)

### Document associé

 [Tarifs de prestation de la fourrière animale](#) (283,36 Ko, pdf)

# Elections Municipales 2026

## Le mode de scrutin change pour les communes de moins de 1 000 habitants

[www.interieur.gouv.fr/actualites/actualites-du-ministere/municipales-2026-mode-de-scrutin-change-pour-communes-de-moins-de-1-000-habitants](http://www.interieur.gouv.fr/actualites/actualites-du-ministere/municipales-2026-mode-de-scrutin-change-pour-communes-de-moins-de-1-000-habitants)

### Harmoniser le mode de scrutin

La **loi du 21 mai 2025** étend le mode de scrutin de liste paritaire aux communes de moins de 1 000 habitants qui représentent 70% des communes françaises. Cette évolution est effective à partir des élections municipales de mars 2026. Elle répond à trois objectifs : harmoniser les modes de scrutin entre les communes de moins de 1 000 habitants et les autres ; renforcer la parité. Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseils municipaux ne comptent que 37,6% de femmes ;

répondre à la crise de l'engagement qui concerne particulièrement les communes rurales, en favorisant la cohésion des équipes municipales. Dans ces communes, le nombre de candidats aux élections municipales baisse et les démissions en cours de mandat augmentent.

### Hier, un scrutin majoritaire plurinominal

Jusqu'à présent, les conseillers municipaux des communes de moins de 1 000 habitants étaient élus au scrutin majoritaire, plurinominal, à deux tours. Les candidats se présentaient par candidatures isolées ou groupées. Dans ce dernier cas, le panachage était autorisé, c'est-à-dire la possibilité de rayer le nom de certains candidats et de les remplacer par d'autres. Ce système ne permettait pas d'imposer le respect de la parité.

### Aujourd'hui, un scrutin de liste paritaire proportionnel

Aujourd'hui, le mode de scrutin est identique dans les 25 000 communes de moins de 1000 habitants et les autres. Les listes doivent être paritaires et respecter une alternance femme/homme. Le passage à ce mode de scrutin implique le dépôt de listes complètes de candidats et la suppression du panachage. Il n'est donc plus possible d'ajouter / supprimer des noms et de modifier l'ordre de présentation possible lors du vote.

### Des dérogations pour tenir compte des spécificités des communes de moins de 1000 habitants

Afin de faciliter la constitution des listes dans ces communes, la loi a prévu **une exception pour les listes candidates**. En principe, chaque liste candidate doit comporter au moins autant de candidats que de sièges à pourvoir et au plus 2 candidats supplémentaires. Par exception, dans les communes de moins de 1 000 habitants, la liste peut comporter jusqu'à deux candidats de moins que l'effectif légal du conseil municipal.

	Moins de 100 hab.	De 100 à 499 hab.	De 500 à 999 hab.
Effectif légal du conseil municipal	7	11	15
Nombre de candidats par liste paritaire	Au minimum 5 candidats et au maximum 9 candidats	Au minimum 9 candidats et au maximum 13 candidats	Au minimum 13 candidats et au maximum 17 candidats

### Ces articles peuvent aussi vous intéresser :

#### **15 et 22 mars 2026 : une date pour les élections municipales et communautaires**

Conformément au décret fixant la date des prochaines élections municipales et communautaires, les citoyens seront appelés aux urnes les 15 et 22 mars 2026. Des changements sont à noter dans les communes de moins de 1 000 habitants ainsi qu'à Paris, Lyon et Marseille.

28 août 2025

#### **Vote des détenus : il est impératif de préserver la sincérité du scrutin**

François-Noël Buffet, ministre auprès du ministre d'État, ministre de l'Intérieur, se félicite de l'adoption de la proposition de loi sur le vote par correspondance des détenus cet après-midi à l'Assemblée nationale. Ce texte vise à éviter que des détenus sans lien avec une commune influencent l'issue des élections locales.

4 juin 2025, **80 ans du droit de vote des femmes**

Le 29 avril 1945, les Françaises votaient pour la première fois lors des élections municipales.

# LES BUDGETS

## CHATELNEUF BP 2025

### Budget de Fonctionnement

DEPENSES	
CHAP 011 Charges Générales	68732
CHAP 012 Charges Personnel	86300
CHAP 014 Attribution Compensation	18078,87
CHAP 042 Amortissement	3742,2
CHAP 65 Elus formations sub cantine	49410
CHAP 66 Intérêts Emprunts	4900
<b>TOTAL</b>	<b>231163,07</b>

RECETTES	
C/002 Excédent antérieur fonctionnement	41119,87
CHAP 70 Produits de services+ garderie	3000
CHAP 76 Produits financier	1
CHAP 73 Impôts et taxes	4000
CHAP731 Impôts directs	118000
CHAP75 Produits de gestion (Location)	7000
CHAP42 Opération d'ordre	3742,2
CHAP 13 Atténuations de charges	2000
CHAP 74 Dotations et participations	52300
<b>TOTAL</b>	<b>231163,07</b>

### INVESTISSEMENT

DEPENSES	
C/16 Capital emprunts+caution	10000
C/204 Subventions d'équipement versée	2130
C/40 Opérations d'ordre	3742,2
C/20 Immobilisations incorporelles	2500
C/21 Immobilisations corporelles	202502,45
<b>TOTAL</b>	<b>220874,65</b>

RECETTES	
C/001 Solde d'exécution reporté	169536,44
C/040 Opérations d'ordre	3742,2
C/13 Subventions	35958
C/10 Dotations	11 638,01
<b>TOTAL</b>	<b>220874,65</b>

### BUDGET ANNEXE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES 2025

FONCTIONNEMENT								
Dépenses					Recettes			
Comptes	Libellés	RAR	Prévu	Total	Comptes	Libellés	Prévu	Total
chap 66 /66111	Remboursement Intérêts	0	110	110,00				
chap 11 c/6156	Maintenance télésurveillance	0	50	50	chap 70/701	Vente électricité	2200	2200
chap 11/6061	acheminement enedis*	0	3808,18	3808,18	c/002	excédent antérieur de fonctionnement	3039,18	3039,18
chap042/6811	amortissement	0	1970	1970,00	chap042/777	amortissement	700	700
chap065/6588	tva		1	1,00	chap75/7588	remboursement arrondis tva	0	0
23	Virement investissement		0	0,00				
<b>TOTAL</b>			<b>5939,18</b>	<b>5 939,18</b>			<b>5939,18</b>	<b>5939,18</b>

INVESTISSEMENT								
Dépenses					Recettes			
Comptes	Libellés	RA R	Prévu	Total	Comptes	Libellés	Prévu	Total
Chap16/1641	remboursement Capital Emprunt	0	2550	2550	c/001	Résultat investissement 2024	1302,3	1302,30
ch40/13913	amortissement	0	700	700,00	CHP/4028135	amortissement	1970	1970
ch21/2153	install a caractere specifique*	0	22,3	22,30	21	virement fonctionnement	0	0
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>3272,30</b>	<b>3272,30</b>			<b>3272,30</b>	<b>3272,30</b>

**BUDGET ANNEXE MULTISERVICES 2025**

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses					Recettes				
Comptes	Libellés	RAR	Prévu	Total	Comptes	Libellés		Prévu	Total
					R002	Résultat d'exploitation reporté		945,75	945,75
CHAP66/66111	Remboursement Intérêts	0	8000	8 000,00	CHAP 74/74741	Versement subv commune		30710	30710
CHAP/1160612	electricité	0	20855,75	20855,75					
chap 023	virement à la section d'investissement		2800	2800					
<b>TOTAL</b>			<b>31655,75</b>	<b>31 655,75</b>				<b>31655,75</b>	<b>31655,75</b>

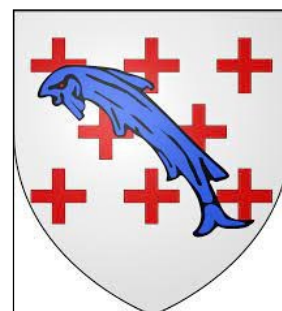
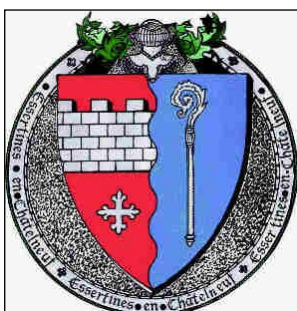
**INVESTISSEMENT**

Dépenses					Recettes				
Comptes	Libellés	RAR	Prévu	Total	Comptes	Libellés	rar	Prévu	Total
					1068	Excédent de fonctionnement reporté		10423,16	10423,16
D001	Déficit d'investissement		87098,62	87098,62					
					021	virement section fonctionnement		2 800,00	2 800,00 €
					CHAP13/1323	subvention département	100 000		100 000 €
CHAP23/231	renovation bati-ment+honoraires	187536,04	0 €	187 536,04	CHAP13/1322	subvention région	76 223		76 223 €
					CHAP13/13461	subvention DETR	33 896		33 896 €
CHAP20/203	bureau de contrôle	1027,5	0 €	1 027,50	CHAP13/13251	LFA Cercele vertueux	14 794		14 794 €
CHAP16/1641	remboursement Capital Emprunt		2 800	2 800,00	CHAP13/13258	subvention ADEM	20 000		20 000 €
					CHAP13/13251	LFA Fond de soutien aux communes env n°3	10 236		10 236 €
					CHAP13/13251	LFA Fond de soutien aux communes env n°2	10 090		10 090 €
1641	prêt relais	200000	40 000	40 000,00	1641	prêt relais	200 000	40 000	40 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>388563,54</b>	<b>129 898,62</b>	<b>518 462,16</b>			<b>465239</b>	<b>53 223,16</b>	<b>518 462,16</b>

*Le Bourg se refait une beauté !*



## Le Pôle Technique Intercommunal



## BARD - CHATELNEUF - ESSERTINES en CHATELNEUF

En 2025, le pôle technique a connu quelques modifications dans son organisation :

- Chronophage, l'entretien des stations d'assainissement pour le compte de Loire Forez agglomération a été stoppé, pour privilégier la présence des agents sur les espaces publics.

En raison de l'absence d'un agent pour raison de santé, et d'un nouveau printemps pluvieux, nous avons fait appel ponctuellement à des entrepreneurs (Claude F. et Anthony T.) pour la tonte et le débroussaillage. Cette organisation apporte souplesse et réactivité, et pourra être reconduite dans le futur.

Mais les missions principales de nos agents intercommunaux, ne changent pas. Bruno et Régis, effectuent toujours leur travail sur les 3 communes (Bard, Châtelneuf et Essertines-en-Châtelneuf) :

- L'entretien des voiries communautaires, des voiries communales et des chemins ruraux,
- L'entretien des espaces verts,
- Les petits travaux dans les bâtiments communaux,
- Le suivi du contrôle/qualité des stations d'assainissements (compétence et convention Loire Forez Agglomération), du secteur soit 8 communes et 15 stations.

Aucun gros investissement n'est à noter cette année. Le parc de matériel actuel, (tracteur, épareuse, voitures, remorque, micro-tracteur, tondeuses, débroussailluses...) est en bon état et permet d'effectuer la plupart des tâches requises. Du matériel spécifique (type mini-pelle, nacelle,...) est loué ponctuellement.

L'ensemble des élus souhaite remercier les agents du pôle, Bruno et Régis, pour la qualité de leur travail, leur professionnalisme, leur polyvalence... qui sont reconnus de tous, élus comme habitants !

Merci également à Léo, qui assure efficacement la partie administrative et budgétaire du pôle.



## Nos Entreprises Locales



**Pierre BEAUFORT**

plomberie sanitaire et  
chauffage

conseil en énergies renouvelables

07 60 77 89 94

pierebeaufort@hotmail.fr

Nou 88 Le Souché  
42940 Châtelneuf



**Franck MONTAILLARD**  
Travaux forestiers  
Abattage - Débardage

Le Bost  
42940 CHATELNEUF

04.77.76.88.12  
06.08.40.88.97

**MEUNIER BERTRAND**

DÉPANNAGE - MAINTENANCE  
ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE

MONTAGE MACHINE SPÉCIALE  
122 Chemin de la grande terre  
42940 CHATELNEUF

0630352908  
meunier.bertrand2@orange.fr



Location de vans aménagés  
Camp de base. CHATELNEUF



ze-van.fr



Offrez-vous une escapade en van !

0770342881 / 0620012962



**Sarl ROBERT & TRUNEL**  
Les garçons du bois  
Menuiserie - Charpente  
Ossature bois - Scierie

Le Bourg  
42940 CHATELNEUF

M.P.A

Menuiserie Pvc, Aluminium

Portes, Fenêtres, Baie, Garde corps,  
Portail, Volets roulant, Pergola, Banne  
Automatisme.

06.83.44.79.26

6 Rue de L'ancienne école  
42940 Châtelneuf

m.p.a42940@gmail.com



Maëva et Elodie vous  
accueille du

Lundi au Jeudi: 8h-15h  
Vendredi au Dimanche:  
8h-13h30

0647919180 / 0620924407  
maelochatelneuf@gmail.com

66 place de la madone  
42940 Châtelneuf

**Stawski Maciej**



Menuiserie,  
Charpente,...

0627814140  
Châtelneuf 42940



*Cerobois*  
Le bois de bon sens

Bâti ancien  
Chaux et terre crue

JOHAN DESPRES

06 14 28 06 19

ecrire@terre-despres.net  
www.terre-despres.net



**EUROREPAR**  
CAR SERVICE

**ACTEEV GARAGE S.A.S**

(Successeur Garage Place Forestier)

24 place de la Madone

42940 CHATELNEUF

04.77.76.85.17

garagedechatelneuf@orange.fr

Entretien et réparations de véhicules de toutes  
marques Pneumatiques, batteries, climatisation...

Prêt de véhicules de courtoisie



Rémi VRAY

06.69.40.97.23

04.77.97.89.44

atoutbois42@gmail.com

atoutbois-42.com

34 place de la Madone,  
42940 Châtelneuf  
FRANCE



**Sarl VALEZY PELARDY**  
Chauffage-Sanitaire-Zinguerie  
Installation - Entretien - Dépannage  
Le Bourg  
42940 CHATELNEUF

**MARCHAND JM**  
Tous Travaux Rénovation

Châtelneuf  
42940

04.77.97.92.89  
06.87.09.21.17

marchandjm@live.fr

num. 7107232000013



VMG Créations et ses partenaires vous accompagnent pour  
vos projets mécaniques et mécatroniques.

**VERNAY Alexandre**

CEO

06 14 24 23 57

VMG-creations@hotmail.com

296 Chemin de Chambrelin  
42940 Châtelneuf



**Henri PASCAL**  
LE BIO RAISONNÉ

370 chemin de Chantecoq  
42940 Châtelneuf

06 66 56 21 59

henripascalperso@outlook.fr

www.hp-lebioraisonne.fr



### Location de la salle d'animation de Châtelneuf

#### **Tarif pour résidents de la commune :**

- Location week-end : 270€ (vaisselle ordinaire et ménage inclus), supplément de 50€ vaisselle qualité supérieure.
- Location journée seule (jusqu'à 21h) : 170€ (vaisselle ordinaire et ménage inclus), supplément de 50€ vaisselle qualité supérieure.

#### **Tarif pour résidents hors commune :**

- Location week-end : 350€ (vaisselle ordinaire et ménage inclus), supplément de 50€ vaisselle qualité supérieure.
- Location journée seule (jusqu'à 21h) : 250€ (vaisselle ordinaire et ménage inclus), supplément de 50€ vaisselle qualité supérieure.
- Caution de 1000€ et attestation d'assurance risques locatifs obligatoire au nom de l'organisateur, et du signataire du contrat de location.

**- Rappel : Une Caution « Déchets Alimentaires » de 150 € sera à rajouter dans votre dossier de location.**

**Important !** Pour les Associations, la gratuité de la salle concerne uniquement la partie « location ». Chaque association dispose de deux gratuités par an. Cependant il restera toujours à charge la partie tarifaire du « ménage ». Pour 2026 le tarif de la prestation ménage sera de 110 euros (**Délibération n° 23-2022 du Conseil Municipal du 18/07/2022**).

## Appel Citoyen...

### 1-Décret relatif à la lutte contre les bruits de voisinage

Afin de préserver le cadre de vie et la tranquillité de chacun, **le décret Le décret n° 2006-1099 du 31 août 2006 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage** précise qu'« aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde. »

Cette réglementation concerne la tonte de la pelouse mais plus globalement, tous les travaux de jardinage et de bricolage réalisés par des particuliers pouvant causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore : coupe-bordures, taille-haies, débroussaileuses, tronçonneuses, scarificateurs, motobineuses, motoculteurs, aspirateurs et souffleurs de feuilles, broyeurs de végétaux, également aux perceuses, raboteuses, scies électriques et autres nettoyeurs à haute pression.

Ainsi, **un arrêté préfectoral en date du 10 avril 2000** fixe un cadre réglementaire à l'utilisation de ces outils pendant les horaires ci-dessous :

Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30

Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h

Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Si vous êtes en copropriété, vous devez consulter le règlement de copropriété pour savoir si des dispositions particulières sont prévues pour la tonte de pelouse.

#### **Quels sont les risques encourus en cas de non-respect des horaires ?**

Si des travaux de jardinage ou de bricolage pouvant nuire au voisinage sont réalisés en dehors des créneaux horaires légaux prévus par préfectoral, un voisin peut appeler la police, la police municipale ou la gendarmerie.

Le contrevenant peut se voir alors infliger une amende forfaitaire :

- 68 euros si l'auteur des troubles règle l'amende immédiatement ou dans les 45 jours suivant le constat d'infraction (ou l'envoi de l'avis d'infraction)
- 180 euros au-delà de ce délai.

### 2- Etang Communal de Sollègue :

Ce site est dédié à la promenade, la pêche. C'est aussi une réserve d'eau permettant à nos agriculteurs l'approvisionnement pour l'abreuvement de leurs troupeaux, et en cas d'incendies un captage pour les pompiers du SDIS 42.

A ce titre, nous vous demandons de respecter ce lieu : **la baignade ainsi que tous dépôts de déchets sont strictement interdits !** (Source légifrance : **contravention de 2<sup>e</sup> classe, punie par une amende, de 150 euros** », selon les articles R. 610-5 et R. 131-13 du Code pénal. 21 juil. 2025).

### 3- Taille des haies et branchages sur voirie Communale :

Il est demandé aux propriétaires de veiller à bien entretenir leurs haies et arbres. En mitoyenneté des voiries communales, le taillage de ceux-ci doit se faire régulièrement afin que vos branchages ne débordent pas sur la voie publique.

### 4 - Chemins ruraux :

Il est interdit de barrer les chemins ruraux par des clôtures, barbelés...

Toute personne doit pouvoir y circuler librement. En cas d'accident, la responsabilité incombera à la personne qui aura clôturé.

### 5 - Vitesse aux abords du bourg et de nos hameaux :

Merci de bien vouloir adapter votre vitesse sur les chemins à proximité des habitations.

**Merci pour votre compréhension dans l'intérêt de Toutes et Tous !**

## Association de la Jeunesse de Châtelneuf

Pour débiter l'année 2025, nous avons organisé notre habituel concours de belote mais avec un peu de nouveauté. Le samedi 25 janvier, plusieurs joueurs sont venus s'affronter à la belote. Le concours s'est déroulé dans une ambiance chaleureuse. En début de soirée, un repas a été proposé aux joueurs ainsi qu'à toutes personnes extérieures, ce fut un réel succès. La soirée s'est prolongée sur la piste de danse où la bonne humeur et la festivité étaient mise à l'honneur.

En février, le club des jeunes s'est accordé une petite pause, nous sommes tous partis un week-end dans le Beaujolais. Le séjour a été rythmé entre paintball, dégustation de vins, kart mais surtout beaucoup de bonnes humeurs, de rires et de fêtes.

Suite à cela, notre assemblée générale a eu lieu le 28 février 2025. Elle permet de comptabiliser 30 adhérents avec le recrutement de 12 nouveaux membres.

### Le bureau :

#### Co-présidents :

VALEZY Cyprien & MORLEVAT Faustine

#### Co-trésorières :

ROBERT Aline & ROBERT Emma

#### Secrétaire :

RIZAND Jeanne

Enfin, la fête patronale qui est pour nous l'évènement majeur de l'année. Organisée en collaboration avec le comité des fêtes, ces trois jours de fêtes furent intenses ! Le vendredi soir, le comité a ouvert les festivités par un repas

convivial. Le week-end a continué par notre habituel concours de pétanque avec 78 doublettes, suivi par le bal des jeunes animé par sono Eclipse.

Le dimanche nous avons revêtu nos déguisements pour nous plonger dans l'époque des guerres mondiales lors du défilé des chars fleuris sur le thème « Les différentes époques » puis le bal des familles est venu clôturer ce super week-end.

Nous convions les jeunes de la commune ayant 14 ans et plus à s'inscrire lors de notre assemblée générale dont la date vous sera communiquée prochainement.



*Les membres de l'Association des Jeunes de Châtelneuf se réunissent pour vous souhaiter à tous de bonnes fêtes de fin d'année ainsi qu'une **BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2026 !***

## Comité des Fêtes

Bonjour à tous,

Cette année le Comité des Fêtes a organisé plusieurs manifestations, en commençant le 18 Mai, avec le concours de pêche à l'étang de Sollègue qui a permis aux petits et grands de passer un moment convivial. Ensuite le 14 Juin, avec le bal en plein air qui a réuni de nombreuses personnes.

Et enfin la Fête Patronale.

Pour commencer le jambon à la broche du vendredi soir avec 200 repas vendus, est toujours une réussite où les habitants se rassemblent pour le lancement de la fête.



Le samedi soir, ce sont les associations du Sou Des Ecoles et de la Cantine qui ont géré le repas, puis nous avons poursuivi la soirée autour du bal. Le dimanche matin, sous une météo incertaine le défilé a débuté avec la « Band'A Gilou », suivi des magnifiques chars fleuris confectionnés par les habitants de la commune sur le thème « Des Grandes Epoques ». Pour le repas de midi, les familles ont pu déguster une paëlla tout en profitant d'un spectacle de rapaces de la « Volerie du Forez », venant frôler nos têtes. Ensuite, la « Boule de la Mort » nous a époustoufflé avec des acrobaties sur moto. Le soleil nous a finalement accompagné tout le long de la journée et la fête s'est clôturée par une « tartifourme » suivie du bal des familles.

Je tiens à remercier tous les membres du Comité des Fêtes pour leurs implications tout au long de l'année, également le Club des jeunes qui nous accompagne durant la Fête Patronale, la Municipalité, ainsi que tous les bénévoles qui viennent nous donner des coups de main afin que cette tradition perdure.

Notre Assemblée Générale aura lieu le Vendredi 30 janvier 2026 à 20h30 à la salle sous la Mairie, toutes les personnes intéressées pour nous rejoindre seront les bienvenues !

2026 sera une grande année pour notre Association, puisqu'elle fêtera ses 50 bougies, le 13 Juin 2026. Tous les anciens membres seront conviés pour passer ce demi-siècle ensemble, alors à vos agendas !

Les dates à retenir pour 2026 :

- Dimanche 17 Mai : concours de pêche à l'étang de Sollègue
- Samedi 13 Juin : 50<sup>ème</sup> anniversaire du Comité Des Fêtes
- Week-end du 28, 29 et 30 Août : Fête Patronale

Les membres du Comité des Fêtes de Châtelneuf se joignent à moi pour vous souhaiter de très bonnes fêtes de fin d'année ainsi qu'une Bonne et Heureuse Année 2026.

Xavier MASSACRIER



## Paroisse Sainte-Claire-Sainte-Thérèse-en-Forez :

**28 communes, 31 clochers, un seul cœur !**

**Communauté Joyeuse, fraternelle et attentive à tous !**



**Vivre ENSEMBLE POUR DÉCOUVRIR JÉSUS**, but de notre communauté paroissiale ! Au travers de temps de rencontres, de marches, de jeux, de prières, **ENSEMBLE DANS LES ÉTAPES IMPORTANTES DE LA VIE** par les sacrements (baptême, confirmation, mariage, sacrement des malades), mais aussi l'accompagnement des familles en deuil, la visite des malades ou des plus fragiles, les funérailles. **ENSEMBLE POUR GRANDIR DANS LA FOI**, tout au long de notre vie : éveil à la Foi, jusqu'à 7 ans ; catéchèse : enfants du CE2 au CM2 ; aumônerie pour les plus grands ; temps de prières\*, de partage d'évangile\* ; temps conviviaux (repas partagés...), petits groupes de chrétiens qui se réunissent\*.

\* Ces temps peuvent être organisés plus localement, en particulier, sur notre secteur, à Roche, à l'église, cycle « ... découvrir ou apprendre à prier... », à St Bonnet, groupe Padre Pio...

Cette année, nous avons la joie d'accueillir Laetitia Dias, en tant que nouvelle coordinatrice paroissiale. Nous accueillons aussi don Camille Rey, prêtre et don Louis-Marie Thiebault, diacre qui viennent apporter leur soutien à don Martin Panhard, curé de la paroisse, aidé déjà par don François de Villeneuve et don Grégoire Lantheaume, vicaires, tous membres de la communauté St-Martin.

**LE PATRONAGE SAINT JOSEPH** accueille les enfants et les jeunes de 6 ans à 17 ans, baptisés ou non.

Guidé par la devise « **Ici on joue, ici on prie** », le patronage est ouvert les mercredis 7h45-18h ; les mardis et jeudis 16h30-18h et une partie des vacances scolaires.

Pour tout renseignement : [patronage@sainteclairesaintetherese.fr](mailto:patronage@sainteclairesaintetherese.fr)

**Pour être au plus près de chacun**, la paroisse est organisée en 5 secteurs (voir carte ci-contre).

Don Grégoire aura le souci de notre secteur composé de Bard, Châtelneuf, Essertines-en-Châtelneuf, Lérigneux, Roche-en-Forez, Saint-Bonnet-le-Courreau, Verrières-en-Forez, dont la référente laïque est Evelyne GOUTTE, habitante de Lérigneux.

**Une messe est célébrée chaque dimanche dans chaque secteur :**

- les samedis soir à Champdieu (18h30) et sur un autre clocher par roulement et chaque deuxième samedi du mois à Savigneux (18h30) pour les personnes malentendantes.
- les dimanches au monastère Sainte-Claire (8h), à Saint-Romain-le-Puy (9h), à Soleymieux, Lérigneux et Notre-Dame de Montbrison (10h30).

À Châtelneuf, est programmée à ce jour, une messe pour le dimanche de Pâques à 10h30.

Vous pouvez retrouver une grande partie des propositions faites et les contacts utiles sur notre brochure paroissiale 2025/2026 à disposition à l'église ou à l'accueil de notre Maison Paroissiale.

L'accueil paroissial est assuré du lundi au samedi (hors vacances scolaires) de 9h à 12h à la Maison St-Joseph (41, rue du Faubourg de la Croix à Montbrison).

Tél : 04 77 96 12 90 – Courriel : [coordinatrice@sainteclairesaintetherese.fr](mailto:coordinatrice@sainteclairesaintetherese.fr)

Les horaires de messes sont affichés à l'église (avec les contacts utiles), dans les « Échos » mensuels ainsi que sur le site <https://messes.info>, sur le blog paroissial <https://steclairstethereseenforez.fr/> ou sur l'application au ÔClocher sur laquelle vous retrouvez toute l'actualité de la paroisse.

L'équipe communication, paroisse Ste-Claire-Ste Thérèse-en-Forez



## Association de la Cantine de Châtelneuf

C'est une nouvelle année scolaire qui commence avec Evelyne Morlevat, toujours derrière les fourneaux pour proposer des repas aux élèves. Ils sont seulement 23 sur les bancs de l'école de Châtelneuf. Mais, proportionnellement, ils sont nombreux à rester manger à la cantine les midis, en moyenne 18 par jour. Aussi, les repas à emporter intéressent de plus en plus de personnes de la commune et également hors commune.

Nous remercions d'ailleurs la Mairie de Roche en Forez qui a fait don à la cantine de trois conteneurs isothermes dont elle n'avait plus l'utilité. Ceci a permis à Evelyne de pouvoir enfin assurer de manière plus efficace la distribution des repas à emporter.

Les membres du bureau sont : Audrey Arnaud à la Présidence, Sophie Voiron à la Trésorerie et Cyrielle Défrade au Secrétariat. Aurélie Massacrier et Jessie Jambin nous ont rejoints afin de nous aider à la réalisation des ventes groupées. Ces ventes et les manifestations organisées avec le Sou des Ecoles, nous ont permis cette année encore de ne pas augmenter le tarif des repas des enfants. Cependant, nous avons décidé

d'augmenter le tarif des repas à emporter qui est maintenant à 6 euros.

Si vous êtes intéressés, vous pouvez nous contacter par mail

[cantinechatelneuf@outlook.fr](mailto:cantinechatelneuf@outlook.fr) ou au 06 48 38 55 01.

Par ailleurs, nous avons fait la demande de bacs à compost afin d'éliminer les déchets alimentaires. Nous remercions Loire Forez Agglomération qui y a répondu en installant des bacs sur le parking de l'école. Nous remercions aussi la mairie qui en coordonne l'entretien.



Le bureau de la cantine vous souhaite de belles fêtes de fin d'année et une bonne année 2026 !

## Au temps des Amitiés Partagées



### Joyeux centième anniversaire Marthe !!!

2025 restera dans nos souvenirs. Nous avons eu, tout d'abord, l'immense chagrin de perdre notre ancienne adhérente Thérèse Valézy, puis Jean Rolland qui était encore présent dans nos rencontres bimensuelles. Nos tendres pensées vont à leurs familles respectives.

L'année fut marquée par un événement exceptionnel. Pour la deuxième fois Châtelneuf a fêté une centenaire : Marthe Défrade. A cette occasion, sa famille a eu la bonne idée de l'amener auprès de ses camarades du club pour célébrer cette journée. La municipalité était également représentée.

L'année s'est déroulée avec ses après-midis de jeux, repas et rencontres avec le club de St Bonnet-le Courreau. Le concours de belote a été renouvelé le 15 novembre. Ce sont 34 doublettes qui se sont affrontées dans une ambiance conviviale avec un lot pour tous. La tombola a rencontré un vif succès. Nous tenons à remercier très chaleureusement nos généreux donateurs ainsi que toutes les personnes qui nous ont aidé afin que cette journée soit une réussite.

De nouveaux adhérents nous ont rejoint et nous les avons accueillis avec plaisir.

L'AG aura lieu le 06 Janvier 2026 à 14h00 dans les locaux de la mairie. Les personnes intéressées par l'association seront les bienvenues.

**Nous vous souhaitons une belle et heureuse année 2026**

## Bibliothèque de Châtelneuf

La Bibliothèque Municipale se situe au 135 rue de l'Église dans le bâtiment de la Mairie. Elle est gérée par une équipe de bénévoles qui vous accueillent dans un espace spacieux et coloré lors des permanences les mardis et vendredis de 16h30 à 18h00.

L'école est accueillie une à deux fois par mois également pour le plaisir de nos écoliers.

*Vous voulez faire partager le plaisir du livre, venez nous rejoindre, votre aide et vos idées seront les bienvenues.*



### La bibliothèque c'est aussi :

Un choix de livres renouvelés 2 fois par an auprès de la médiathèque départementale.

La bibliothèque possède son propre fonds de livres que nous nous efforçons d'enrichir par de nouvelles acquisitions (grâce à une subvention de la communauté d'agglomération Loire Forez).

Notre bibliothèque étant informatisée, vous pouvez consulter notre catalogue de livres directement en ligne via le portail du réseau Copernic où vous pouvez également les réserver. Pour cela il vous suffit de nous rendre visite aux heures d'ouvertures. Toutes les informations vous seront communiquées.

**Vous cherchez un livre ?... Nous ne l'avons pas !... Nous consulterons les bibliothèques du réseau sur la disponibilité de ce livre.**

Nous vous rappelons que le fonctionnement de la bibliothèque est basé sur le bénévolat et l'accès est gratuit. Des lectures de contes pour enfants sont proposées en hiver par Dany et Alain, merci à eux.

Si vous souhaitez nous rejoindre nous serions heureuses de vous intégrer à notre équipe. Toutes les idées ou propositions d'activités sont aussi les bienvenues.



Pour nous contacter : [bibliothequechatelneuf@orange.fr](mailto:bibliothequechatelneuf@orange.fr)  
Et suivez-nous aussi sur les réseaux ( facebook et instagram « bibliothèque de Châtelneuf »).

*Nous vous souhaitons d'agréables fêtes de fin d'année ainsi qu'une Belle et Heureuse Année 2026 !*

## Association Loisirs et Culture du Mont Semiol

Cette année encore, les activités ont été nombreuses au sein de l'association. Outre les ateliers permanents (vannerie, tricot, yoga), nous avons proposé à nos adhérents tout au long de l'année, une programmation riche et diverse.

Chacun a pu trouver son intérêt, que ce soit pour les sorties spectacles et théâtres, les randonnées à la journée ou sur deux jours, des visites découvertes en covoiturage ou en car, des sorties cinéma, des ateliers manuels et même une après-midi dictée.

N'oublions pas les jeux de société les premiers dimanches d'hiver qui ont un fidèle public.

De plus, en avril, nous avons pu participer à un après-midi de révision du code de la route programmé par Groupama. Le pique-nique de l'été en soirée est devenu un rendez-vous incontournable avec en préambule cette fois, la visite de la chèvrerie du GAEC du Pic de Fraisse.

Un exposé sur l'astrologie est venu compléter la diversité des propositions.

Vous êtes cordialement invités à l'assemblée générale le samedi 17 janvier où vous pourrez retrouver les photos des animations de l'année.

**Nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année, et vous présentons nos meilleurs vœux pour 2026.**



Atelier fleurs au mois d'Avril



Marche dans le Beaujolais en automne

## Sou des écoles

Une nouvelle année scolaire a débuté, et au sein de l'association du Sou des écoles, les manifestations et les ventes ont déjà démarré !

Le bureau du Sou, élu lors de l'Assemblée générale du 16 septembre 2025, est composé de : Fabrice Loupe (vice trésorier), Cindy Badel (trésorière), Charlotte Courage (vice secrétaire), Elodie Dugelas (secrétaire), Nicolas Jambin (vice président), Sophie Collange (présidente). Sont également membres de l'association les 18 familles dont les enfants fréquentent l'école.

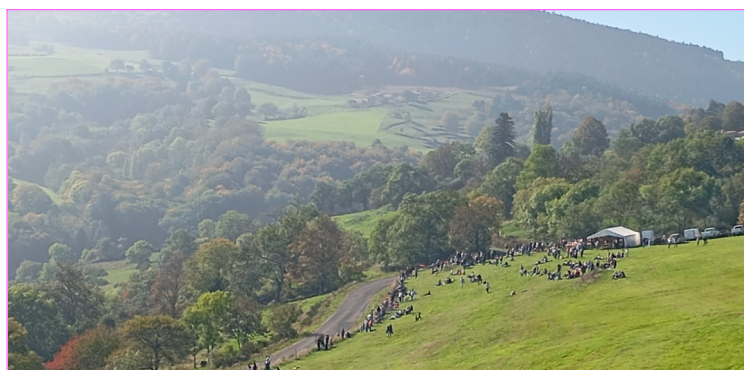
Tous sont d'ores et déjà mobilisées pour récolter des fonds, ceci afin de financer le matériel et activités scolaires de nos chers bambins.

D'autant plus que cette année s'annonce pour eux riche en projets pédagogiques et sorties, avec notamment un gros projet mené par les enseignantes autour du textile. Ils auront aussi la chance d'assister à des spectacles, de réaliser des sorties et voyages à Saint Etienne et Lyon, de bénéficier de l'intervention d'un auteur/illustrateur... Sans compter les « petits plus » au quotidien (abonnements aux magazines, cadeaux et chocolats pour Noël, ...) !

Pour permettre aux enseignantes de s'engager dans ces projets, et à nos petits écoliers d'avoir la chance d'en profiter, le Sou a un rôle indispensable à jouer en participant à leur financement.

Nous vous avons sollicités lors de la fête patronale pour la vente des lasagnes, ou encore pour la vente des pommes en octobre, et vous proposons régulièrement des ventes au profit de notre association, et nous vous remercions pour toutes vos contributions.

Côté manifestations, la buvette installée à Fraisses à l'occasion du **rallye du Montbrisonnais les 11 et 12 octobre** a une nouvelle fois eu du succès, avec notamment la vente de plateaux tripes, et a permis aux bénévoles de partager un bon moment, la bonne humeur étant de mise !



La buvette du rallye à Fraisse

Cette année, nous organiserons aussi deux **soirées théâtre** : le **22 novembre** pour le théâtre d'improvisation, avec une formule « cabaret » (planches apéro pendant l'impro menée par la troupe « la Gifle »), et le **21 mars** avec la troupe « la Pantomine » de St Romain le Puy, qui était déjà venue nous détendre les zygomatiques en avril 2025.

Et bien sûr le **8 mars**, nous vous attendons nombreux pour le **Loto...**

Nous tenons à remercier l'équipe éducative, pour son dynamisme et son professionnalisme au quotidien, ainsi que tous les parents, qui, selon leurs disponibilités, donnent de leur temps, de leur énergie, leurs idées... Nos remerciements vont également vers les membres du comité des fêtes ainsi que vers la municipalité qui, à l'occasion du rallye comme pour d'autres manifestations, nous soutiennent (mise à disposition de locaux ou de matériel notamment). Et enfin merci à toutes les personnes extérieures, qui, d'une façon ou d'une autre, participent et nous aident à faire vivre le Sou.

*Toute l'équipe du Sou des Écoles vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année ainsi qu'une belle et heureuse année 2026 !*

Le bureau du Sou des écoles

## Projet Commerce Multiservices

A l'heure d'écrire cet article, décembre s'approche à grands pas, marquant ainsi la fin d'une année 2025 ; puis bientôt celui du mandat actuel, riche en évènements et rebondissements en tous genres.

Dès décembre 2020 nous vous avons consulté personnellement pour évoquer le projet d'ouverture d'un multi-services en lieu et place de l'ancien bâtiment « BERINGER » resté vacant depuis des années.

Vous avez été très nombreux à répondre à notre questionnaire et vos propositions nous ont montré qu'il y avait une forte attente de votre part autour de ce futur commerce.

Aussi rapidement nous avons sollicité le cabinet « Archiforez » représenté par Cédric GOURBIERE qui nous présenta fin janvier 2021 une 1<sup>ère</sup> esquisse avec plans intérieurs et vues extérieures, suivi de plusieurs études chiffrées, et enfin à mi-novembre 2022 un sommaire complet des travaux à réaliser fût édité.

Fort de cet estimatif nous avons lancé l'opération d'achat du bâtiment (85.000€ via un prêt sur 20 ans auprès de la caisse d'épargne) qui s'est concrétisé finalement ...fin 2023 après bien des complications et contretemps entre notaires.

Cet achat réalisé nous avons lancé ensuite les demandes de subventions auprès de nos différents partenaires /

**(Etat (DETR), Région / Département / Loire forez Agglomération (cercle vertueux + Fonds de soutien aux communes) / SIEL (programme Révolution).**

En retour, la participation de ces différents acteurs s'éleva à 306 176 € HT **soit 77% du projet global** qui se monte à 397631€ HT au final.

Suite à ces accords, le conseil municipal décida de lancer la consultation auprès des entreprises dans le cadre d'un marché public début mars 2024.

Ainsi bouclé début juin 2024, la restauration de ce bâtiment pût commencer dès l'été.

L'année 2025 fût quant à elle principalement consacrée à la recherche de futur(e)s gérant(e)s.

Débuta alors une intense campagne de communication dans la presse locale, puis par la diffusion d'une vidéo mettant en valeur le local (148m<sup>2</sup> sur un terrain de 1200m<sup>2</sup>) ainsi que les attraits des environs de Châtelneuf.

Et puis ENFIN !!! après plusieurs candidatures infructueuses 2 charmantes voisines, Maeva LASSELIN et Elodie GORDARD se présentèrent.

Leur dossier, comme précédemment celui de chacune des prétendantes ; fût sérieusement étudié, et notamment leur business plan.

C'est ainsi qu'elles furent reçues avant l'été pour nous présenter de vive voix leur projet.

Leur envie comme leur motivation persuada le Conseil Municipal qu'une chance devait leur être donnée.

Commença alors pour elles un long parcours administratif jalonné de formations pour FINALEMENT !!! aboutir à cette pré-ouverture du « O'MaElo » tant attendue qui eut lieu le vendredi 14 novembre dernier.

Depuis 1979 ! Châtelneuf n'avait plus de commerce alors MAINTENANT pour que ce **bar/restaurant/épicerie/ dépôt de pain** perdure, qu'il trouve son envol ; il tient à vous aussi de le faire vivre !!!

**Chers Administrés, vous êtes cordialement invités à l'Inauguration du Restaurant Bar « O'MaElo » le :**

**Samedi 24 Janvier 2026 à 10h30**



Merci à nos  
partenaires



Edito de M. Lionel CHARLES

## Ecole Publique Maternelle et Primaire de Châtelneuf

L'école accueille cette année 23 élèves de la Moyenne Section au CM2, répartis sur deux classes : MS/GS/CP et CE2/CM1/CM2.

L'équipe enseignante est composée de **Mme Junier (Directrice)** et **Mme Béal**.

Elles sont accompagnées par les **ATSEM Mme Meunier et Mme Robert**, dont la présence sur des temps scolaires et périscolaires contribue grandement au bon fonctionnement de l'école et au bien-être des plus jeunes.

À la cantine, **Mme Morlevat** veille chaque jour à proposer des repas équilibrés et préparés avec soin.

Tout au long de l'année, de nombreux projets viennent rythmer la vie de l'école, offrant aux élèves un cadre d'apprentissage épanouissant et des expériences enrichissantes qui allient créativité, ouverture sur le monde et plaisir d'apprendre.

### LES PROJETS DE L'ANNÉE

L'année scolaire 2024/2025 s'est terminée avec la visite du musée d'Histoire du XX<sup>e</sup> siècle à Estivareilles et l'Écomusée d'Usson en Forez, avec jeux de piste et réalisation de teinture végétale (technique japonaise du tataki zomé).

Pour aller d'un musée à l'autre, les élèves ont pris le train touristique depuis la gare d'Usson vers celle d'Estivareilles.

Il y a eu également la rencontre « jeux coopératifs » au stade de St Bonnet Le Courreau qui a permis aux élèves des 4 écoles de montagne de se rencontrer, de partager des temps forts et de développer des aptitudes comme le respect des autres, l'entraide, la confiance en soi au travers des différents jeux proposés (la tour de Froebel, le parachute, les skis coopératifs...).

Pour l'année 2025/2026 :

□ Projet d'Éducation Artistique et Culturelle – « *Un fil entre nous* »

Ce projet commun aux quatre écoles du secteur vise à faire découvrir l'art textile aux élèves. Les enfants visiteront la **Maison des Grenadières** et participeront à des **ateliers de création** animés par des designers textiles. Avec l'intervention de l'association des SPORES, les élèves collaboreront à la **réalisation d'une œuvre textile commune**, qui sera présentée lors d'une **parade et exposition finale**, moment de partage réunissant les familles, les artistes et les partenaires.

□ Bibliothèque et ludothèque

Toutes les trois semaines, les élèves se rendent à la **bibliothèque du village** pour emprunter des livres.

Un grand merci aux **bénévoles** pour leur accueil chaleureux et pour la sélection de livres adaptée à chaque âge.

Les enseignantes bénéficient également du prêt de **malles de jeux** par la ludothèque, enrichissant ainsi les activités en classe.

□ Littérature et spectacles

L'école participe à deux programmes de littérature jeunesse :

« **Livrélu** » avec en plus un **spectacle "Le Mystère de Léon Plouhinec"** proposé par Théâtre des Pénitents.

« **Livre en Fête** » organisé par le **Centre social de Montbrison**, qui permettra une **rencontre avec un auteur-illustrateur**.

□ Projets en préparation :

Les enseignantes travaillent sur l'organisation d'une **classe découverte avec nuitées pour les plus grands**.

Une **sortie à Saint-Étienne** sera programmée pour les élèves de MS à CP, avec un spectacle à l'**Opéra** et une visite au **Musée d'Art et d'Industrie**.

L'équipe éducative tient à remercier les familles, les bénévoles, le Sou des Écoles et la municipalité pour leur soutien constant, qui permettent à tous les élèves de vivre une année riche en découvertes, en apprentissages et en projets partagés.

**En ce début d'année, l'équipe de l'école adresse à toutes et à tous ses vœux les plus chaleureux pour 2026.**

**Que cette nouvelle année soit placée sous le signe de la réussite, de la curiosité et du plaisir d'apprendre ensemble !**





# Club Sportif des Hautes Chaumes

**Sur le plan sportif, la saison 2024-2025 s'est terminée sur un bilan contrasté pour les équipes adultes.** Les classements finaux, bien que moins élevés qu'espéré, n'effacent pas la satisfaction de maintenir un effectif solide chez les garçons, notamment depuis la création de la deuxième équipe senior. **Côté jeunes, les résultats sont plus encourageants :** les enfants ont brillé lors des plateaux, affichant une belle énergie et des progrès constants.

Pour cette nouvelle saison 2025-2026, le club a conservé les équipes actuelles et en a engagé des nouvelles : l'équipe U13 s'est formée en entente avec Champdieu Marcilly, une équipe U15 a été créée en entente avec Lignon FC et Monts du Forez et enfin une équipe +40 ans a été créée.

Du côté du bureau il y a eu quelques changements pour cette année, Emmanuelle DUPUY a quitté la co-présidence et nous la remercions pour son investissement dans le club pendant de nombreuses années. Pierre DURRIS conserve la présidence, Justin MURAT est toujours trésorier, Thibault MARCHAND conserve le poste de secrétaire. Louis MURAT, Anaïs MAISON et Bérénice TRUNEL sont toujours présents pour la communication, les événements et la boutique. Anne-Cécile GUILLOT est venue renforcer l'équipe notamment sur la partie administrative pour les équipes jeunes.

Au niveau des dirigeants, il y a aussi eu quelques changements. Les deux équipes U7 sont maintenant dirigées par Antoine CATESSON et Jean-Baptiste MARCOUX, avec l'aide de Nathalie MAISON et Cédric BAROU pour les entraînements. Les deux équipes U9 sont encadrées par Mathieu MONTAILLARD et Hugo CHAZAL. Fabien MONTET continue de gérer l'équipe U11. L'équipe U13 en entente avec Champdieu Marcilly est dirigée par Thierry DURAND. Emmanuel BEAL s'occupe de l'équipe U15 en entente avec Lignon FC. Si des enfants souhaitent nous rejoindre en cours de saison, nous serons ravis de les accueillir. Les entraînements ont lieu les mercredis de 18h à 19h. En fin de saison, nous ouvrirons les entraînements aux futurs U7, afin de leur faire découvrir le club.

Du côté des adultes, Adrien ROBERT et Cyprien VALEZY encadrent toujours l'équipe féminine. Les seniors masculins sont dirigés par Guillaume PELISSON et Thierry MINAIRE pour l'équipe une et par Claude FARISSIER et Olivier WADOWSKI pour l'équipe deux. L'équipe critérium est cette année encadrée par Jérémy BONNET contraint de rester sur le bord du terrain suite à une blessure. André MASSACRIER gère la nouvelle équipe U40.

**Nous remercions tous les anciens dirigeants des équipes adultes et enfants pour leur investissement dans le club et auprès des joueurs pendant plusieurs années.**

Les challenges de la saison 2024-2025 ont été remportés par Jérémy BONNET (meilleur buteur), Cloé GOUTTE (meilleur gardien) et Thierry MINAIRE (meilleur pronostiqueur). Ces challenges sont reconduits pour cette nouvelle saison.

Pour la **deuxième année consécutive**, notre club bat son record de licences !

Cette année nous devrions dépasser la barre symbolique des 180 licenciés, portés par l'enthousiasme de notre toute nouvelle équipe +40 ans et par la formidable énergie de nos 55 jeunes de moins de 15 ans, dont 20 jeunes filles.

Une belle preuve que notre club continue de grandir, dans la passion et la convivialité ! Mais il faudrait quelques dirigeants en plus pour nous aider, donc si vous avez envie d'investir de votre temps dans le club pour renforcer l'équipe dirigeante en place, vous êtes les bienvenus.

Nous tenons à remercier les différentes communes pour leur soutien financier et logistique, nos sponsors pour leur soutien financier, les habitants des différentes communes pour leur accueil lors de notre distribution des calendriers, ainsi que tous nos fidèles supporters présents au bord du terrain pour encourager nos joueurs.

**Nous vous souhaitons à toutes et à tous une excellente année 2026 !**



[cshc.footeo.com](http://cshc.footeo.com)



Club Sportif des Hautes Chaumes



[cshc.hauteschaumes](https://www.instagram.com/cshc.hauteschaumes)



## Etat Civil 2025

### Pacte Civil de Solidarité Nos Félicitations à

Mme Elodie DUGELAS  
M. MARQUEZ Renaud,  
le 26/08/2025



### Félicitations aux heureux parents! « Bienvenue à nos « Loupiaux ! »

Johan MARQUEZ  
né le 07/01/2025 à St Etienne

Gabriel AVRIL  
né le 05/08/2025 à Montbrison



### Inhumations

#### Nous rendons hommage à :

Mme VALEZY Marie-Thérèse, décédée le 30/03/2025

M ROLLAND Jean, décédé le 06/05/2025

Mme PELLEGRIN Pascale, décédée le 10/09/2025

Mme MASSACRIER Georgette, décédée le 11/12/2025



## Nos Eleveurs

### Nos Producteurs Laitiers Bovins

BONNEFOY Julien - Chazeau  
DUCHEZ Pierric - Chazeau  
DUCHEZ Norbert - Sollègue  
FOUGEROUSE Mickaël - Le Bourg  
GAEC Ferme du Pic de FRAISSE - Fraisse  
GUILLOT Nicolas - Sollègue  
JAMBIN Nicolas - Fraisse



### Producteur Laitier et Fromages Caprins

GAEC Ferme du Pic de FRAISSE - Fraisse



Eleveur Ovins  
« L'Agneau de l'Adret »  
Race blanche du Massif Central  
MASSACRIER Xavier - Sollègue

### Permis de construire 2025

**M. FAUCHET Anthony :**

Agrandissement du garage existant en toit plat avec intégration de panneaux photovoltaïques.

Création d'une avancée de toit au-dessus de la porte de la maison côté ouest.

Modification de la façade ouest du garage existant : création d'une porte à la place de la fenêtre.

**M. BONNEFOY Julien :**

Construction d'un local de stockage de matériel agricole avec auvent côté Ouest.

**M. PASCAL Henri :**

Construction d'une pergola auvent.

**M. GUILLOT Nicolas :**

Extension d'un bâtiment agricole.

**M. PLAGNEUX Patrice :**

Construction d'un abri à véhicules.

**M. JAMBIN Nicolas :**

Construction d'une stabulation avec panneaux solaires photovoltaïques.

### Déclarations de travaux 2025

**M. JAMBIN Nicolas :**

Pose de panneaux photovoltaïques en toiture.

**M. MURE Anthony :**

Construction d'un abri à bois ouvert en annexe de l'habitation + création d'une ouverture sur la façade.

**M. DESPRES Johan :**

Création de 2 ouvertures.

**M. MICHEL Pierrick :**

Edification d'un mur de clôture.

**M. DESCHAMPS Ludovic :**

Pose panneaux en surimposition.

**M. GUILLOT Nicolas :**

Rénovation de la toiture d'un hangar agricole existant en remplaçant les plaques de fibrociment par des bacs acier et à mettre en places des panneaux photovoltaïques sur une partie de la toiture

**M. MONTAILLARD Clément :**

Rénovation ancien corps de ferme.



Quel avenir pour le Département ?

La question est aujourd'hui prégnante. Les dépenses sociales explosent et les recettes s'effondrent. Jamais le Département n'a connu une telle tension budgétaire. Cette situation inédite va-t-elle nous contraindre à nous recentrer exclusivement sur nos compétences obligatoires ?

Fervents défenseurs de la ruralité, nous prôtons un aménagement équilibré du territoire qui est à nos yeux une nécessité absolue. Nous sommes convaincus que nos territoires ruraux ont un rôle de tout premier plan à jouer. C'est la raison de notre engagement !

Bien que le Département soit identifié comme le chef de file en matière d'aide sociale, nous ne pouvons pas nous résoudre à ce que notre collectivité territoriale devienne un simple distributeur de prestations d'aides sociales.

L'exercice est de plus en plus périlleux, mais nous affirmons notre volonté de ne pas nous désinvestir totalement de l'aide apportée aux communes et aux associations. Nous avons conscience qu'un tel désengagement impacterait fortement les projets des plus petites communes, alors que ce sont elles qui ont les gestions les plus rigoureuses, avec des investissements toujours mûrement réfléchis et des frais de fonctionnement maîtrisés.

A titre d'exemple, au niveau associatif, nous avons soutenu en 2025 le Sou des écoles, Loisirs et culture du Mont Semiol et l'école de musique et danse AREMUZ.

Ces accompagnements nous permettent de tisser des liens forts avec les équipes municipales et toutes les personnes qui œuvrent au sein des associations, dont nous mesurons l'implication au service des habitants.

En cette fin de mandat, nous tenons à remercier l'ensemble des élus municipaux qui se sont pleinement investis au cours de ces six dernières années pour faire vivre et évoluer leur commune. Ils peuvent tous être fiers du travail accompli tant cette mandature - entre Covid, baisse des dotations et contexte inflationniste - est loin d'avoir été une sinécure.

Puisse cette nouvelle année apporter à chacune et chacun d'entre vous le meilleur.

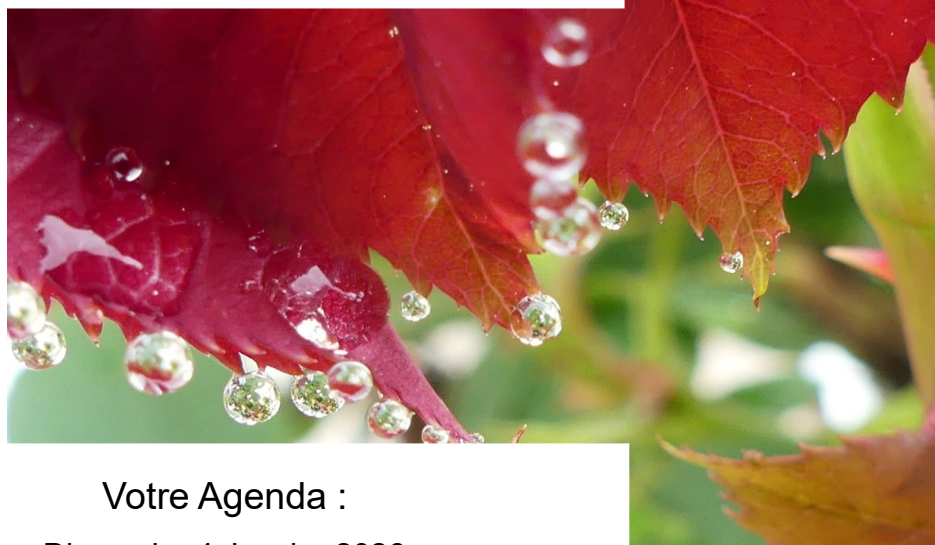
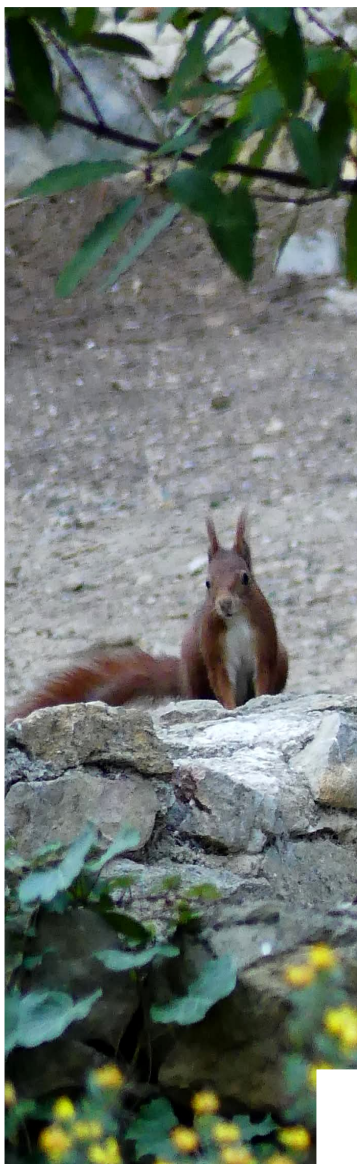


Vos Conseillers départementaux  
Chantal Brosse et Valéry Gouttefarde



*Le Conseil Municipal  
et Moi-même vous  
remercions pour votre  
confiance tout au long  
de ce mandat.*

*M.P.*



**Votre Agenda :**

**Dimanche 4 Janvier 2026  
Vœux du Maire et du Conseil Municipal**

**Samedi 24 Janvier 2026  
Inauguration Bar - Restaurant « O'MaElo »**